

.62804499(F)

CA1
EA616
95E62
FRE
ex.1
DOCS

Canada



LES DÉBOUCHÉS D'AFFAIRES AU MEXIQUE : L'ÉQUIPEMENT ET LES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
Le Secteur de l'Amérique latine et des Antilles

Department of Foreign Affairs
and International Trade



Environnement
Canada

Environment
Canada

PROFIL SECTORIEL - MEXIQUE

Profil sectoriel – Mexique

Les débouchés d'affaires au Mexique : l'équipement et les services de protection de l'environnement a été élaboré conjointement par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI) et par Prospectus Inc. Ce guide d'affaires a été rendu possible grâce à l'appui du bureau de Toronto de Baker & McKenzie et de l'Environnement Canada.

Ce document est conçu pour donner un aperçu du **secteur de l'équipement et des services de protection de l'environnement** au Mexique; il ne prétend en aucune façon être la seule source d'information dans ce domaine. Tous les collaborateurs à cette publication se sont efforcés d'éliminer les erreurs et les inexactitudes. Nous incitons toutefois le lecteur à ne trouver là qu'une des sources d'information sur la façon de faire des affaires au Mexique et à évaluer toute décision d'affaires en s'informant auprès d'un professionnel compétent.

Toute erreur ou omission, de même que toutes les opinions exprimées ici, ne peuvent être attribuées au gouvernement du Canada ni à Baker & McKenzie. Les auteurs, les éditeurs et les autres collaborateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard de pertes commerciales qui seraient imputables à des décisions d'affaires prises sur la foi des renseignements contenus dans ce document.

Copyright © Ministère des Approvisionnements et Services, novembre 1995
N° de catalogue E73-9/39-1995F
ISBN 0-662-80087-7

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, imprimée, rentrée dans un système d'extraction ou transmise partiellement ou dans sa totalité sous quelque forme que ce soit ou par n'importe quel moyen, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans autorisation préalable écrite de l'éditeur et de la Couronne.

Publié par Prospectus Inc.

Imprimé au Canada.

Also available in English.

LES DÉBOUCHÉS D'AFFAIRES AU MEXIQUE :

L'ÉQUIPEMENT ET LES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
SEP 11 1996
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Export
MEXIQUE

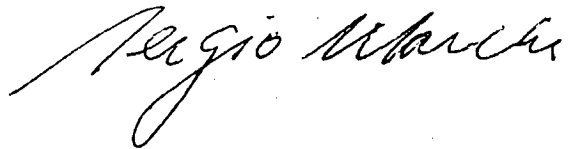
MESSAGE DE L'ENVIRONNEMENT CANADA

Mon ministère est ravi de coparrainer l'ouvrage *Les débouchés d'affaires au Mexique: Équipement et services environnementaux*. Le gouvernement du Canada tient absolument à élargir les horizons des industries environnementales canadiennes et la quête de nouveaux marchés constitue un excellent moyen d'y parvenir.

Les entreprises canadiennes du secteur de l'environnement ont déjà largement accès au marché mexicain, ce qui est bon pour l'emploi et la croissance dans les deux pays et favorable à la santé de nos concitoyens. Remplacer des pratiques commerciales surannées par de nouvelles pratiques permet non seulement d'améliorer l'efficacité et de stimuler la production tout en diminuant les coûts, mais aussi de faire du développement durable une réalité.

Nos gouvernements aussi coopèrent depuis des années dans le domaine de l'environnement, notamment dans des secteurs très importants. Dans le cadre de l'Accord Canada-Mexique de coopération dans le domaine de l'environnement, nous continuons de mettre en commun des solutions à certains de nos problèmes écologiques les plus graves. Nous avons récemment intégré à cet accord le nouveau Programme pour l'industrie et la technologie environnementales. Ce dernier offrira aux Canadiens de nouvelles possibilités d'échange de techniques visant, par exemple, la dépollution de sites dangereux ou la modernisation de la gestion qualitative des eaux.

Cette publication, croyons-nous, ouvre de vastes perspectives aux industries environnementales canadiennes en les familiarisant avec ces débouchés possibles. Elle étudie en profondeur le marché mexicain, sa taille, ses tendances et ses réseaux de distribution. Si votre entreprise conçoit ou commercialise des produits et des services environnementaux et si vous désirez explorer de nouveaux horizons, laissez-vous guider par *Les débouchés d'affaires au Mexique*.



L'hon. Sergio Marchi, c.p., député
ministre de l'Environnement

MESSAGE DE BAKER & MCKENZIE, AVOCATS

Notre entreprise est très présente au Mexique depuis 1961. Nous avons un bureau dans la ville de Mexico, connu sous le nom de *Bufete Sepukveda*, alors que les autres cabinets à travers le Mexique sont connus sous le nom de Baker & McKenzie. Nous avons actuellement des bureaux dans les villes de Juárez, Mexico, Monterrey et Tijuana et prévoyons en ouvrir d'autres dans les régions industrielles à forte croissance du Mexique. Un pourcentage important de toutes les sociétés étrangères s'implantant dans les régions des *maquiladoras* ont retenu les services de Baker & McKenzie pour les aider dans tous les aspects de leurs activités d'implantation.

Les avocats du cabinet combinent la connaissance du droit mexicain et la compréhension du cadre des affaires et du processus gouvernemental au Mexique. Notre cabinet a une excellente réputation dans les milieux des affaires et du gouvernement comme étant l'une des principales firmes mexicaines s'occupant de transactions commerciales internationales et nationales. Les avocats des quatre bureaux mexicains rencontrent régulièrement leurs homologues canadiens pour discuter de la coordination des activités d'affaires dans le contexte nord-américain et pour favoriser les activités de commerce et d'investissement entre le Canada et le Mexique. Les associés des bureaux mexicains siègent à un certain nombre d'organismes nationaux et internationaux comme représentants à la fois d'organisations nationales d'affaires et du gouvernement mexicain. Les associés des bureaux mexicains conseillent régulièrement le gouvernement mexicain sur les problèmes de commerce international, y compris récemment dans le cadre des négociations de l'ALÉNA.

Les domaines d'expertise du cabinet au Canada et au Mexique comprennent entre autres :

- le droit administratif;
- la banque et la finance;
- le droit des sociétés et le droit commercial;
- les problèmes douaniers;
- le droit de l'environnement;
- les lois sur les investissements étrangers et les *maquiladoras*;
- les lois sur la santé;
- les problèmes d'immigration;
- la propriété intellectuelle;
- le commerce international;
- les lois sur le travail et sur l'emploi;
- la réglementation dans le domaine de l'immobilier, et des transports;
- la fiscalité.

Le bureau de Toronto, ouvert depuis 1962, fait partie intégrante de la pratique nord-américaine de l'entreprise qui comprend neuf bureaux aux États-Unis et quatre au Mexique.

Les bureaux de Baker & McKenzie au Canada et au Mexique s'efforcent d'aider les entreprises canadiennes à trouver les partenaires qui leur conviennent afin de leur permettre d'implanter ou d'élargir des activités commerciales au Mexique. Que l'objectif d'une entreprise soit de recueillir des capitaux, de créer une coentreprise ou une alliance stratégique, ou de commencer à exporter sur le marché mexicain, Baker & McKenzie offre une approche coordonnée pour rendre plus facile la pénétration du marché mexicain.

Bill Watson
(416) 865-6910

Allan Turnbull
(416) 865-6923



Roy Kusano
(416) 865-6903

Paul Burns
(416) 865-6912

Mexique



L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALÉNA)

L'ALÉNA fera passer la zone actuelle de libre-échange de 270 millions de personnes à 360 millions — un marché plus important que celui des 15 pays de l'Union européenne avec une production nord-américaine totale d'environ 7 billions de dollars.

Le Mexique est le plus important partenaire commercial du Canada en Amérique latine. Le commerce bilatéral entre les deux pays a dépassé les 5,5 milliards de dollars en 1994 et devrait atteindre les 7 milliards d'ici la fin de la décennie.

Le total cumulé des investissements canadiens au Mexique augmente rapidement, ayant passé de 452 millions de dollars en 1992 à plus de 1,2 milliard en 1994.

Ce guide de marché a été préparé en tenant compte des problèmes auxquels la personne qui envisage d'exporter est confrontée. Il ne s'agit toutefois pas d'un document exhaustif et les conditions, les intérêts et les besoins particuliers à chaque cas commanderont la façon dont les entreprises doivent adapter leur approche et leur stratégie au marché mexicain.

Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser aux Centres de commerce international (cf. Où obtenir de l'aide additionnelle), ou à l'InfoCentre aux numéros suivants :

Téléphone : 1-800-267-8376 ou (613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709
FaxLink : (613) 944-4500
Babillard électronique de l'InfoCentre (BÉI) :
1-800-628-1581 ou (613) 944-1581

TABLE DES MATIÈRES

NETTOYER L'ENVIRONNEMENT	7
LE SECTEUR MEXICAIN DE L'ENVIRONNEMENT	8
Les sous-secteurs	10
LE RÔLE DES IMPORTATIONS	10
Les parts de marché	11
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	12
L'approvisionnement en eau	12
Le traitement des eaux usées	12
LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR	15
L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES ET DANGEREUX	16
Les déchets dangereux	16
LA CLIENTÈLE	18
Les organismes gouvernementaux qui s'occupent d'environnement	18
Secrétariat à l'environnement, aux ressources naturelles et aux pêches	19
L'Institut national pour l'écologie	20
Bureau du procureur fédéral pour la protection de l'environnement	20
Commission nationale de l'eau	21
Institut mexicain de la technologie de l'eau	22
Secrétariat aux communications et au transport	22
Secrétariat au développement social	22
Les municipalités	22
Ministère du District fédéral	23
Programme environnemental de la zone frontalière	23
Sociétés d'État	23
La société pétrolière d'État	24
Commission fédérale de l'électricité	24
Le secteur privé	25
LA CONCURRENCE	29
Les concurrents mexicains	29
Les concurrents étrangers	30
LES TENDANCES ET LES DÉBOUCHÉS	33
Les tendances économiques	33
Les tendances du marché	34
L'intégration des solutions	35
Les débouchés pour les produits	36
Le traitement de l'eau et des eaux usées	37
La lutte contre la pollution de l'air	38
Élimination des déchets solides	40
Les déchets dangereux	41
Les services-conseils	42

LES STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ	43
La présence locale	43
La distribution	43
Le financement	44
Les projets construction-exploitation-transfert (CET)	45
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	46
Les normes	48
L'application de la loi	48
L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)	50
OÙ OBTENIR DE L'AIDE ADDITIONNELLE	51
Ministères et services du gouvernement canadien au Canada	51
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI)	53
Ministère de l'Industrie (MI)	54
Revenu Canada	55
Environnement Canada	55
Agence canadienne de développement international (ACDI)	55
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA)	56
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DÉO)	57
Société pour l'expansion des exportations (SEE)	57
Conseil national de recherches	57
Contacts importants au Canada	58
Organismes parrains	59
Associations d'affaires et professionnelles	59
Bureaux du gouvernement mexicain au Canada	59
Banques mexicaines ayant des bureaux au Canada	60
Services du gouvernement canadien au Mexique	60
Principaux contacts au Mexique	61
Secrétariats et organismes du gouvernement mexicain	61
Associations d'affaires et professionnelles	62
Instituts de recherche	63
Autres organismes	63

NETTOYER L'ENVIRONNEMENT

La crise économique du Mexique a temporairement ralenti l'application de la législation environnementale mais, à moyen terme, les problèmes environnementaux du pays sont simplement trop graves pour qu'on puisse les ignorer.

Le secteur environnemental est devenu un marché prometteur pour les exportateurs canadiens. Même si, par le passé, les produits et les services environnementaux n'ont pas fait partie des principales exportations du Canada vers le Mexique, on voit commencer à apparaître de nouveaux marchés. Ces débouchés s'expliquent pour l'essentiel par les efforts récents que les dirigeants mexicains ont fait pour renforcer la réglementation sur l'environnement et améliorer l'infrastructure publique. Bien que la dévaluation du peso de la fin de 1994 ait nettement réduit les importations de la plupart des produits, les problèmes environnementaux sont tout simplement trop graves pour qu'on puisse les ignorer. Même si certains projets importants ont été suspendus, aucun n'a été annulé et certains observateurs estiment même qu'on reviendra à une croissance annuelle de l'ordre de 15 pour 100 d'ici la fin de 1996. Le Mexique est soumis à des pressions croissantes pour agir fermement, en particulier à la suite de l'adoption de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'intervention américaine, surtout dans la région frontalière. La Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement ont affecté des fonds aux projets environnementaux mexicains. De plus, le Mexique n'a pas actuellement les compétences techniques ni l'industrie de services nécessaires pour répondre par lui-même à cette nouvelle demande.

L'environnement mexicain a atteint des niveaux de contamination alarmants. Plus de 25 pour 100 de toutes les industries sont situées dans la vallée de Mexico. Leurs émissions diverses en quantités excessives, l'altitude et les renversements de température se combinent pour faire de Mexico la ville la plus polluée au monde.

Au niveau national, il n'y avait que 20 pour 100 des eaux usées municipales et 15 pour 100 des eaux usées industrielles à être traitées en 1994. Moins de dix pour cent des émissions de gaz industriel sont contrôlées. S'ajoute à cela qu'il n'y a que 20 pour 100 des déchets solides municipaux à être acheminés dans des sites d'enfouissement. La technologie pour résoudre ces problèmes sera, au début, fournie par des entreprises étrangères. On assistera ensuite graduellement à des transferts de technologie et les entreprises mexicaines augmenteront leur participation au moyen de partenariats avec des sociétés étrangères.

L'inquiétude du public à l'égard de la pollution environnementale a amené le gouvernement à prendre des mesures énergiques avec comme pièce maîtresse de celles-ci, l'adoption de la *Ley de Equilibrio Ecológico y Protección al Medio Ambiente*, Loi générale pour l'équilibre écologique et la protection de l'environnement. Le gouvernement a par la suite promulgué, en 1992, la réglementation permettant l'application de cette loi. Toutefois, d'autres politiques gouvernementales font qu'il est difficile pour les PME de se conformer à cette réglementation. C'est ainsi qu'une politique monétaire rigoureuse a maintenu les taux d'intérêt à un niveau élevé. La libéralisation des échanges a exposé les entreprises mexicaines à une concurrence étrangère agressive et réduit leurs marges bénéficiaires.

Malgré ces contraintes, des augmentations importantes de la demande d'équipement et de services environnementaux sont apparues du fait de la combinaison des projets publics et du renforcement de l'application de la loi dans le secteur privé. Les dépenses publiques du Mexique en environnement sont passées de 95 millions de dollars US en 1988 à 2,5 milliards en 1993. Il faut ajouter à cela que la dévaluation du peso a commencé à accroître les liquidités dont disposent les fabricants mexicains.

Les premières phases de cet effort national en vue de prendre le contrôle de l'environnement ont été marquées par l'importance accordée aux services de conseil et de formation. On a procédé à des milliers d'évaluations environnementales et d'analyses de risques et on a soutenu les efforts pour former le personnel responsable de l'application de la réglementation. L'*Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)*, Université autonome nationale du Mexique et l'*Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey*, Institut technologique de Monterrey, ont mis en place des programmes de sciences environnementales et établissent des ponts avec des universités étrangères pour améliorer leurs programmes.

Au fur et à mesure que cette situation s'est développée, on a vu apparaître un marché pour l'équipement de mesure et d'analyse. À long terme, le marché des systèmes de lutte contre la pollution devrait enregistrer les dépenses les plus importantes. On s'attend à ce qu'avec les années, les dépenses environnementales du Mexique doublent pour passer d'un pour cent qu'elles sont actuellement à deux pour cent du produit intérieur brut (PIB), soit un pourcentage comparable à celui des États-Unis.

LE SECTEUR MEXICAIN DE L'ENVIRONNEMENT

Le secteur mexicain de l'environnement représente un pour cent du produit intérieur brut du pays (PIB). Cela correspond au même pourcentage qu'au Canada mais, comme la population mexicaine est le triple de la population canadienne, les besoins du Mexique sont nettement plus élevés.

Le secteur mexicain de l'environnement est relativement petit, environ la moitié du secteur canadien, mais il est en pleine expansion. Les dépenses publiques en environnement ont totalisé 2,5 milliards de dollars US en 1993. Le marché des technologies de l'environnement présente un intérêt particulier parce qu'une grande partie de celles-ci sont importées. Ce marché devrait passer d'environ 1,9 milliard de dollars US en 1994 à un montant de l'ordre de 3,3 milliards de dollars US en 1996. Cette prévision de la United States Agency for International Development (USAID) a été publiée en mars 1995 et tient compte des effets de la dévaluation de 1994.

En pourcentage du PIB, le secteur mexicain de l'environnement se compare à celui du Canada, soit un pour cent. Toutefois, sa population est le triple de celle du Canada et ses besoins dans le domaine de l'environnement sont donc nettement plus importants.

La croissance du secteur de l'environnement a été favorisée par l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). L'accord parallèle connu sous le nom d'Accord nord-américain de coopération en matière d'environnement incite les pays membres de l'ALÉNA à appliquer leur propre réglementation sur l'environnement. Comme les exigences mexicaines sont rigoureuses, mais peu appliquées jusqu'à maintenant, l'engagement que le gouvernement mexicain a pris récemment d'appliquer strictement la législation se traduira par une croissance considérable.

Les évaluations qui sont faites de la taille du marché mexicain de l'environnement varient beaucoup. La plupart de celles citées dans ce profil proviennent d'une étude de marché réalisée en mars 1995 par la USAID. Des évaluations similaires publiées en 1994 par le United States Department of Commerce indiquent cependant un marché plus petit. Cela tient au fait que la USAID tient compte des services, de l'équipement, des éléments, des projets de type construction-exploitation-transfert (CET) et des concessions d'exploitation. Cet organisme utilise également des définitions plus vastes des sous-secteurs.

Les évaluations du U.S. Department of Commerce reposent sur les données des importations officielles d'équipement environnemental et sont donc pour l'essentiel bien descriptives des ventes d'équipement environnemental spécialisé plutôt que du marché dans son ensemble. L'approche de la USAID semble mieux convenir étant donné qu'il y a une tendance à fournir des solutions intégrées plutôt que d'offrir des types d'équipement précis. Certains experts estiment que les évaluations de la USAID sont trop élevées, en particulier quand on tient compte des conséquences de la dévaluation du peso de décembre 1994. Même si c'est le cas, ce sont les meilleures évaluations disponibles et elles permettent de bien comprendre les grandes tendances du marché.

CROISSANCE PRÉVUE DES MARCHÉS MEXICAINS DE L'ENVIRONNEMENT, 1994-1996

Marché	Millions de dollars US			Croissance annuelle moyenne en %, 1994-1996
	1994	1995	1996	
Pollution de l'eau*	841	1 085	1 288	24
Déchets solides et dangereux**	261	324	402	24
Efficience énergétique	270	323	386	20
Énergie renouvelable	149	657	699	174
Pollution de l'air de source fixe	360	400	456	13
Consultation en environnement	18	20	23	13
Mesures correctrices	21	24	29	18
Total	1 920	2 833	3 283	21

* Ces chiffres excluent certains grands projets qui pourraient masquer les tendances sous-jacentes.

**Ne comprend pas les déchets recyclables.

Source : United States Agency for International Development (USAID), Office of Energy, Environment and Technology, 1995.

LES SOUS-SECTEURS

Les entreprises du secteur environnemental fournissent des services et de la technologie pour protéger l'environnement des dommages causés par diverses formes d'activités humaines, mais elles visent également à réparer les dommages causés précédemment et à conserver les ressources naturelles. Le secteur comprend des services comme l'ingénierie, la recherche et la formation ainsi que la fabrication d'équipement et d'instrumentation permettant de réduire la pollution.

Ce secteur peut être divisé en trois grands sous-groupes qui sont ceux de la pollution de l'air, de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées, et de l'élimination des déchets solides, y compris les déchets dangereux. Les services de remise en état et de conseils sont souvent confrontés à plus d'une source de dommage environnemental et on considère quelquefois qu'il s'agit d'un sous-secteur distinct comme dans les tableaux ci-joints. De plus, il y a un marché important et en pleine croissance pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique au Mexique. On considère parfois qu'il s'agit d'un secteur distinct parce que la production d'électricité d'origine thermique est une source importante de pollution.

Le Mexique est confronté à des problèmes qui ont l'ampleur de crises dans ces trois domaines. De telles situations s'expliquent par une infrastructure en environnement et des compétences inadéquates alors qu'une forte croissance de la population entraînait une urbanisation rapide et la croissance économique. La plus grande rigueur de la réglementation gouvernementale en environnement oblige graduellement les dirigeants des organismes publics et privés à prendre des mesures correctrices. Tous ces éléments se combinent pour faire apparaître des débouchés non négligeables pour les fournisseurs canadiens de technologies de l'environnement.

LE RÔLE DES IMPORTATIONS

Quatre-vingt pour cent de la technologie environnementale du Mexique est importée. Pour mettre en place une capacité nationale, les producteurs locaux auront besoin de conclure des partenariats avec des experts étrangers.

Les importations jouent un rôle dominant dans les efforts que le Mexique fait pour gérer ses problèmes environnementaux. En 1993, les importations d'équipement de lutte contre la pollution atteignaient près de 1,2 milliard de dollars US, soit environ 80 pour 100 du marché total. Les importations représentent également une part importante du marché des services environnementaux, qui est évalué aux alentours de 800 millions de dollars US. Par contre, les sociétés mexicaines dominent le marché des services de construction qui sont un élément important de la plupart des projets environnementaux.

La part des importations se situe entre 93 pour 100 dans le sous-secteur des déchets dangereux et 42 pour 100 pour ce qui est de l'équipement utilisé pour les énergies renouvelables. L'équipement de manutention des déchets solides, le sous-secteur le plus important, est importé à 73 pour 100.

LE MARCHÉ DE L'ÉQUIPEMENT ENVIRONNEMENTAL, 1993

EN MILLIONS DE DOLLARS US

	Marché	Importations	Part (en pourcentage)
Pollution de l'eau	174,0	140,0	80,5
Déchets solides	723,9	527,3	72,8
Déchets dangereux	455,0	424,0	93,2
Pollution de l'air	71,2	64,2	90,2
Énergie	71,0	29,6	41,7
Total	1 495,1	1 185,1	79,3

Source : United States Department of Commerce, Environmental Technologies Marketing Plan, 1994.

LES PARTS DE MARCHÉ

Les États-Unis accaparent environ les deux tiers du marché mexicain des importations environnementales. La part du Canada est de quatre pour cent pour l'équipement de lutte contre la pollution de l'air, soit environ le double de ce qu'elle est pour la plupart des autres produits environnementaux. Les données sur le commerce ne comprennent pas les services et il est donc difficile d'évaluer avec précision le montant des exportations canadiennes. Le marché a commencé récemment à s'intéresser davantage à la fourniture de solutions intégrées plutôt qu'à des technologies précises. Les importations d'équipement constituent un débouché pertinent, mais relativement étroit. On trouvera plus loin dans ce profil des évaluations plus précises de chacun des marchés.

Les entreprises canadiennes disposent d'avantages concurrentiels sur certains créneaux de marché, mais elles doivent affronter des fournisseurs mexicains bien implantés ainsi que de grandes sociétés internationales déjà présentes. Étant donné cette forte concurrence, certaines des entreprises canadiennes qui ont le mieux réussi au Mexique ont concentré leurs efforts sur des créneaux précis dans lesquels elles disposent d'avantages particuliers. Certaines de ces entreprises ont créé des coentreprises avec des sociétés mexicaines ou des consortiums avec d'autres entreprises canadiennes.

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Chaque année, environ 3 milliards de mètres cubes d'eaux usées des municipalités et plus de 2 milliards de mètres cubes d'effluents industriels non traités sont rejetés dans le réseau hydrographique mexicain.

Le Mexique est confronté à la fois à la rareté de l'eau naturelle et à une pollution grave de l'eau par les ménages, l'industrie et l'agriculture. Les pénuries d'approvisionnement en eau et les modifications apportées aux politiques du gouvernement ont fait grimper les prix de l'eau à des niveaux sans précédent, en particulier pour l'utilisation industrielle. Cela a fait apparaître une demande d'équipement permettant de réduire la consommation grâce au recyclage à l'usine. L'augmentation de la pollution du réseau hydrographique national fait apparaître une demande très importante pour les technologies de lutte contre la pollution et le traitement des eaux usées. Une part importante des dépenses d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées vont à des travaux de construction. Le Mexique est relativement autosuffisant dans ce domaine mais il doit importer une grande partie de l'équipement et des services techniques nécessaires. D'après une évaluation, les importations mexicaines d'équipement et de services de traitement de l'eau atteignaient 140 millions de dollars US en 1993, soit plus de 80 pour 100 du marché.

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Les ressources en eau du Mexique sont distribuées de façon inégale, tant d'un point de vue territorial que de celui de la population. La moitié de l'eau est concentrée dans le sud-est du pays. Le nord du Mexique, qui correspond environ à un tiers de la superficie du pays et comprend la ville de Monterrey, n'a que trois pour cent de l'eau. Les villes les plus importantes sont situées dans le centre du pays à des altitudes nettement supérieures à celles des ressources hydriques. Il faut énormément d'énergie pour amener l'eau par pompage à l'altitude de la population. D'après des sources gouvernementales, 13 millions de personnes vivant dans les régions urbaines n'ont pas accès à l'eau potable à cause du manque d'infrastructure.

La ville de Mexico est en particulier confrontée à des problèmes énormes. Quarante-vingt pour cent de son eau est pompée dans la couche aquifère à un rythme qui dépasse sa capacité de moitié. Cela provoque l'affaissement des terrains et endommage les structures de surface. La plupart du reste de l'eau de Mexico est pompée sur 127 kilomètres à partir de la rivière Cutzamala. Il faut la faire monter de plus d'un kilomètre en altitude, ce qui entraîne des coûts d'énergie énormes.

Un autre problème important est celui de la mauvaise gestion des approvisionnements en eau. Des quantités considérables sont perdues à cause de fuites. On a vu apparaître récemment à grande échelle des compteurs d'eau et la tarification en fonction de la consommation. À Mexico, quatre sociétés mexicaines ont obtenu avec des partenaires étrangers des contrats pour installer des compteurs d'eau et pour réaliser une étude sur sa consommation. L'objectif ultime est de privatiser tout le système.

Les autres grandes villes suivent l'exemple de Mexico afin d'être en mesure de faire face à la demande croissante d'eau potable. Les villes de Cancún, Naucalpan, Guadalajara et Puebla travaillent déjà à des modèles comparables pour transférer les systèmes d'eau potable au secteur privé. L'État de Mexico, après avoir réalisé une étude de faisabilité, rédige les exigences techniques que les sociétés devront respecter pour soumissionner à la réalisation de quatre usines de traitement des eaux usées dans le but de nettoyer le *Lago de Guadalupe*, le lac Guadalupe.

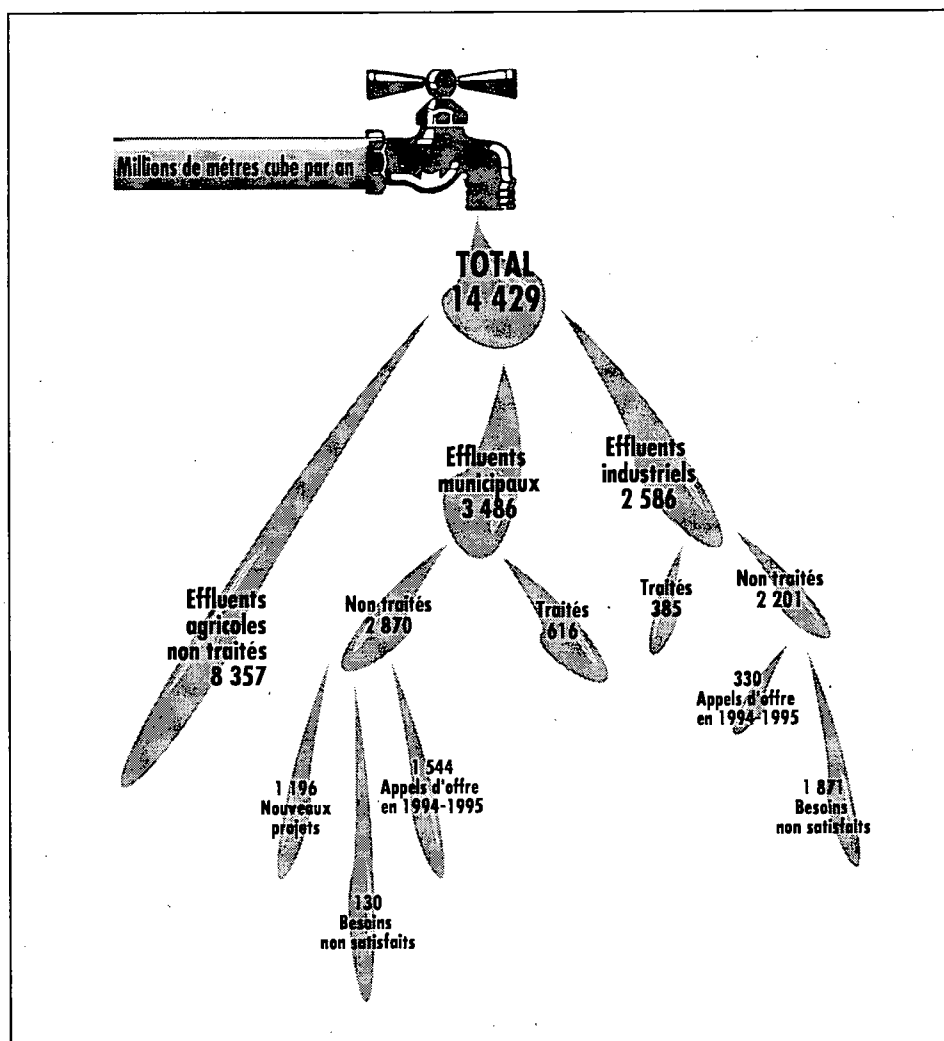
Le prix de l'eau est très élevé et varie beaucoup d'une ville à l'autre. En 1993, le prix de l'eau destinée à la consommation des ménages allait d'un minimum de 0,13 \$ CAN par mètre cube dans la région d'Hermosillo à 0,37 \$ CAN à Ciudad Lerdo. Les prix augmentent rapidement en proportion de la consommation et sont beaucoup plus élevés pour l'utilisation industrielle. Les prix industriels dans le district fédéral commencent à 0,45 \$ CAN et peuvent atteindre 1,18 \$ CAN par mètre cube pour une plus grande consommation. Ces prix ont augmenté de façon énorme au cours des deux dernières années alors que le gouvernement a éliminé les subventions et commencé à imposer une politique de prix basée sur le recouvrement des coûts. Le prix plus élevé de l'eau destinée à l'industrie a conféré une importance accrue aux techniques de recyclage de l'eau dans les usines.

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les autorités gouvernementales estiment que les deux tiers des 320 bassins hydrographiques du Mexique sont pollués. Vingt d'entre eux reçoivent plus de 80 pour 100 de tous les déchets organiques. Les polluants de l'eau viennent des municipalités, de l'industrie et de l'agriculture. Le Mexique produit pratiquement 14 500 millions de mètres cubes d'eau usée par année.

La capacité de traitement des eaux usées des municipalités est manifestement insuffisante. Environ 24 pour 100 du total des effluents des eaux usées viennent des municipalités. Aux alentours de 22 millions de personnes qui vivent dans les régions urbaines n'ont pas accès à des égouts. La plupart des usines utilisent la technique du bassin de stabilisation et des boues activées. Il y a moins de 400 usines qui ne sont en mesure de traiter que 18 pour 100 des effluents municipaux, laissant rejeter 2,5 milliards de mètres cubes par année d'eaux usées non traitées dans le système hydrographique naturel.

PRODUCTION D'EAUX USÉES AU MEXIQUE - 1994



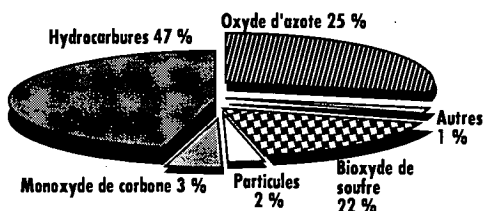
Source: United States Agency for International Development (USAID), Office of Energy, Environment and Technology, 1995.

La capacité de traitement des eaux usées de l'industrie est également très faible. Ce secteur produit environ 18 pour 100 de toutes les eaux usées et on estime qu'il n'en traite que 15 pour 100. Plus de 80 pour 100 de tous les effluents industriels viennent des neuf industries les plus polluantes qui sont celles du sucre, des produits chimiques, des pâtes et papiers, du pétrole, des boissons, du textile, du fer et de l'acier, de l'électronique et de la transformation des aliments.

Les productions agricoles et du bétail sont les plus importantes sources de contaminants de l'eau puisqu'elles sont responsables d'environ 58 pour 100 de tous les effluents. L'élevage du porc constitue une des menaces les plus graves. Les agriculteurs utilisent les eaux non traitées pour irriguer certaines cultures et il est arrivé de trouver des légumes contaminés par des bactéries fécales, ce qui constitue un danger grave pour la santé.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

ORIGINES DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE À MEXICO



L'utilisation de carburants automobiles à teneur élevée en soufre et de pétrole brut lourd à des fins industrielles sont les principaux responsables de la grave pollution de l'air au Mexique. Les émissions industrielles toxiques dans l'air constituent également un problème de plus en plus grave.

Les grands centres urbains du Mexique ont de graves problèmes de pollution de l'air. Ce sont les régions de Mexico, de Guadalajara et de Monterrey qui sont les plus touchées puisqu'elles sont responsables de 40 pour 100 de toutes les émissions atmosphériques. La pollution de l'air est particulièrement grave dans la vallée de Mexico, surtout aux alentours de la ville. Environ un quart de toutes les industries mexicaines sont situées dans cette région et il y a près de quatre millions de véhicules automobiles à Mexico. L'État de Veracruz, producteur de produits pétrochimiques, a des problèmes particuliers et les zones industrielles qui prennent rapidement de l'expansion dans le nord du pays souffrent également de pollution non négligeable.

On considère que Mexico est la ville la plus polluée au monde. Les émissions industrielles ne font l'objet, pour leur immense majorité, d'aucun contrôle mais c'est le secteur des transports qui est le plus important pollueur, et de loin puisqu'il est responsable de trois quarts des émissions dans l'atmosphère. L'essence et le pétrole produits par *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, la compagnie pétrolière nationale, a une forte teneur en soufre. Les moteurs à combustion interne fonctionnent mal à l'altitude de 2 240 mètres. Les solutions à ces problèmes relèvent pour l'essentiel du secteur automobile et ne sont pas traitées en détail ici.

La pollution de l'air par l'industrie est un problème grave, parce que ces industries relâchent dans l'atmosphère de grandes quantités de substances fortement toxiques et il n'y a qu'un tout petit nombre d'usines qui sont dotées de systèmes de contrôle des émissions et les normes officielles ne sont pas assez précises pour réglementer efficacement ces émissions, même si on disposait de ressources suffisantes pour l'application de la réglementation. Cela tient au fait qu'on estime que l'application stricte de la réglementation dans ce domaine aurait des conséquences économiques et politiques graves.

Les problèmes de pollution les plus sérieux viennent des secteurs des pâtes et papiers, du ciment et du textile qui, pris ensemble, sont responsables de 60 pour 100 de la pollution industrielle. Une grande partie de cette pollution atmosphérique industrielle tient à l'utilisation intensive de pétrole brut lourd comme carburant. Il est probable qu'on prendra des mesures précises contre la pollution atmosphérique dans les domaines qui peuvent en tirer un avantage économique direct ou encore dans lesquels la qualité de l'air est un élément indispensable pour assurer la qualité de la production.

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES ET DANGEREUX

On ne se débarrasse correctement que de quatre pour cent des déchets solides du Mexique. Il n'y a qu'une installation publique d'élimination des déchets dangereux et pratiquement tous les déchets cliniques vont directement dans les décharges municipales.

Même si l'élimination des déchets solides est un problème grave, on lui a accordé jusqu'à maintenant beaucoup moins d'attention qu'au problème de la pollution de l'air et de l'eau. On ne répond actuellement qu'à environ quatre pour cent des besoins du Mexique en ce qui concerne ses déchets solides et dangereux.

Il y a trois grandes catégories de déchets solides : les déchets municipaux, les déchets industriels et les déchets dangereux et cliniques. La production totale de déchets solides dépasse les 525 000 tonnes par jour, dont plus de 88 pour 100 sont d'origine industrielle. On estime qu'environ trois pour cent de ces déchets solides sont dangereux.

Le secteur des mines et des fonderies produit à lui seul plus de 337 000 tonnes par jour de déchets. Les secteurs du pétrole, de la chimie et de l'agriculture contribuent également lourdement à ce problème des déchets solides.

Les déchets municipaux ont augmenté parallèlement à la population et à l'évolution des modes de consommation. Le pays en produit maintenant plus de 60 000 tonnes par jour. En 1993, il n'y avait que 97 sites d'enfouissement municipaux au Mexique et seulement 11 d'entre eux respectaient la réglementation. Environ les trois quarts de la population n'a pas accès à des sites d'enfouissement.

Il y a un système parallèle, mais très répandu, de recyclage du verre, du carton et des plastiques par les *pepenadores*, ces gens qui recueillent et vendent ces produits à des usines de recyclage. On estime qu'environ 2 millions de dollars US de produits sont recyclés tous les jours à Mexico. Cela constitue un obstacle à la privatisation du ramassage des déchets par les municipalités.

LES DÉCHETS DANGEREUX

La capacité actuelle de traitement des déchets dangereux du Mexique ne permet d'absorber que 14 pour 100 de leur production. Le secteur privé et les *paraestatales*, sociétés d'État, représentent le marché le plus important et on pense ici en particulier à *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, la compagnie pétrolière nationale.

Alors qu'il y a un petit nombre de sites d'élimination des déchets dangereux exploités par le secteur privé, le Mexique ne dispose actuellement que d'une seule décharge pour produits dangereux qui soit accessible au public. Celle-ci est située à Mina, dans le Nuevo León et est exploitée par *Residuos Industriales Multiqim (RIMSA)*. La construction d'un second site a été autorisée à San Luis Potosí. Celui-ci sera construit par *Química Omega de México* et la société Metalclad, implantée aux États-Unis. Ce projet se heurte toutefois à des difficultés avec le gouvernement de l'État. Il n'y a pas actuellement de normes pour l'élimination des BPC, même si on s'attend à ce qu'une norme soit publiée en 1996 par l'*Instituto Nacional de Ecología (INECO)*, l'Institut national pour l'écologie.

Les entreprises mexicaines transportent leurs déchets dangereux plus loin pour un prix très bas mais elles ne disposent d'aucun moyen de les éliminer. Les produits très dangereux sont entreposés jusqu'à ce qu'on dispose d'une meilleure solution. Actuellement, on estime que l'expédition des déchets dangereux au RIMSA est trop coûteuse.

Il est rare qu'on se débarrasse correctement des déchets hospitaliers. La plupart des hôpitaux ne trient pas les déchets infectieux des autres déchets et, même s'ils le font, ils n'ont aucune façon de s'en débarrasser correctement. Il n'y a que trois hôpitaux à détenir des permis d'incinération parce qu'il n'y a pas de normes officielles. Aussi, la plupart des déchets cliniques dangereux sont simplement déposés dans les sites d'enfouissement municipaux. Les normes des incinérateurs sont en cours de rédaction et, une fois approuvées, le gouvernement commencera à les appliquer. Cela devrait alimenter la demande en technologies d'incinération pour les hôpitaux parce qu'il y a déjà une forte demande dans ce secteur.

La loi mexicaine précise que les déchets sont dangereux s'ils sont corrosifs, réactifs, explosifs, toxiques, inflammables et/ou biopathogènes au sens de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination. On a estimé, en 1994, que le Mexique produisait chaque jour 15 500 tonnes de déchets industriels dangereux.

DÉCHETS SOLIDES/DANGEREUX PRODUITS AU MEXIQUE, 1993

Région	Tonnes par jour
Mexico	5 515
États du Sud	3 588
États du Centre	2 100
États du Pacifique	1 500
Nuevo León	950
États du Nord	847
Total	14 500

Source : United States Department of Commerce, ISA9312.

La Banque mondiale étudie actuellement la possibilité d'accorder un prêt de 300 millions de dollars US pour contribuer au développement d'une politique nationale sur les déchets toxiques et dangereux et pour fournir de l'aide au financement de l'infrastructure nécessaire afin d'éliminer les déchets toxiques.

Les sociétés multinationales et les grands groupes mexicains sont ceux qui offrent les meilleures perspectives pour les ventes d'équipement. Les gouvernements sont devenus des promoteurs plutôt que des parrains des projets d'infrastructure.

Les acheteurs de technologies de l'environnement au Mexique comprennent les organismes gouvernementaux concernés par l'environnement, les *paraestatales*, sociétés d'État, et les entreprises industrielles du secteur privé.

LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI S'OCCUPENT D'ENVIRONNEMENT

Les gouvernements et les organismes gouvernementaux ont jusqu'à maintenant été les plus gros acheteurs d'équipement environnemental au Mexique. Les dépenses des gouvernements en protection de l'environnement atteignaient 2,5 milliards de dollars US en 1993. Plus d'un tiers de ces dépenses était consacré à des programmes de transport de masse et de carburant propre. Un autre tiers allait à la conservation et à la protection des espèces menacées de disparition. Le reste de cette somme était consacré à l'infrastructure environnementale, aux aqueducs et aux autres équipements.

Depuis 1991, un grand nombre d'activités environnementales ont été décentralisées vers les 31 États du Mexique. Vingt-neuf États ont leur propre loi sur l'environnement. Les organismes des États et des municipalités sont maintenant les principaux acheteurs de projets d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées ainsi que de systèmes d'élimination des déchets solides. Les restrictions budgétaires récentes ont obligé les États et les municipalités à envisager des modalités de type construction-exploitation-transfert (CET) et d'autres ententes de financement faisant appel à des investissements. Cela a fait apparaître de nouveaux débouchés pour les entreprises étrangères du domaine de l'environnement, en particulier dans des partenariats avec des sociétés mexicaines de construction.

Sous l'ancien gouvernement de Carlos Salinas, les dépenses en environnement étaient coordonnées dans de grands programmes nationaux dont le *Programa Nacional de Protección Ambiental*, Programme national de protection de l'environnement. Un programme distinct s'intéressait à la prévention de la pollution dans la vallée de Mexico. Le *Programa de las 100 Ciudades*, Programme des 100 villes de taille moyenne, s'intéressait essentiellement au développement des infrastructures. Le *Programa Nacional de Agua Potable Para Zonas Rurales*, Programme national pour l'approvisionnement en eau dans les régions rurales, était géré par la *Comisión Nacional del Agua (CNA)*, la Commission nationale de l'eau.

Une des priorités du nouveau gouvernement du président Ernesto Zedillo, qui a pris le pouvoir en décembre 1994, a été de créer le *Secretaría del Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)*, Secrétariat à l'environnement, aux ressources naturelles et aux pêches. Il assume dorénavant les responsabilités en matière d'environnement des deux autres ministères. Avec ces modifications, il semble avoir remplacé la plupart des programmes de l'ancien gouvernement. Le *Programa Nacional de Protección Ambiental*, Programme national de protection de l'environnement, devait arriver à échéance en 1994. Le programme de l'eau de la *CNA* est encore techniquement en place mais suspendu. Alors que le *SEMARNAP* utilise progressivement ses pouvoirs, le partage des juridictions entre les ministères et les organismes fédéraux n'est pas toujours très clair.

Dans l'intervalle, le *Departamento del Distrito Federal (DDF)*, ministère du District fédéral, responsable de la région de Mexico, est en train de promulguer ses propres lois environnementales et jouera sous peu un rôle beaucoup plus important dans l'application de la loi. Les principaux organismes responsables des achats environnementaux avec le nouveau régime sont décrits dans les sections suivantes.

SECRETARIAT À L'ENVIRONNEMENT, AUX RESSOURCES NATURELLES ET AUX PÊCHES

Un nouveau secrétariat appelé *Secretaría del Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)*, Secrétariat à l'environnement, aux ressources naturelles et aux pêches, a maintenant la responsabilité globale de l'environnement, y compris en ce qui concerne la réglementation et l'application de la loi.

Auparavant, les questions environnementales relevaient du *Secretaría de Desarrollo Social (SEDESOL)*, le Secrétariat au développement social. *SEDESOL* continue à avoir une responsabilité générale pour la planification urbaine, ce qui suppose une certaine implication dans les problèmes des eaux usées et des déchets solides. En même temps, la *Comisión Nacional del Agua (CNA)*, Commission nationale de l'eau, et l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua (IMTA)*, Institut de la technologie de l'eau, ont été transférés du *Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos (SARH)*, Secrétariat à l'agriculture et aux ressources hydriques, au *SEMARNAP*. Étant donné que le nouveau secrétariat est encore en cours d'organisation, il reste des incertitudes sur la prédominance de son rôle. Avec un budget de quatre milliards N \$ pesos, environ 670 millions de dollars US en juillet 1995, il ne dispose pas de ressources suffisantes pour procéder à des améliorations importantes. Certains observateurs s'attendent à ce que les organismes qui gèrent les politiques et les programmes environnementaux disposent d'une autonomie considérable et qu'ils s'efforcent d'avoir recours à la participation du secteur privé pour mettre en place leurs programmes. Les quatre principaux organismes concernés sont :

- l'*Instituto Nacional de Ecología (INECO)*, Institut national pour l'écologie
- le *Procuraduría Federal para la Protección del Ambiente (PROFEPA)*, Bureau du procureur fédéral pour la protection de l'environnement

■ l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua (IMTA)*, Institut mexicain de la technologie de l'eau

■ le *Comisión Nacional del Agua (CNA)*, Commission nationale de l'eau

Ces organismes sont autonomes pour leurs prises de décisions mais relèvent du *SEMARNAP* pour leur financement.

L'INSTITUT NATIONAL POUR L'ÉCOLOGIE

L'*Instituto Nacional de Ecología (INECO)*, Institut national pour l'écologie, a son siège à Mexico et dispose d'un personnel de 500 personnes. Il a essentiellement trois fonctions qui sont de rédiger les nouvelles normes et règlements, d'évaluer les effets et les risques pour l'environnement et d'accorder des permis aux usines industrielles. *LINECO* contribue également à accroître l'expertise en environnement de certains gouvernements des États.

Les normes et les règlements doivent respecter le cadre défini par la *Ley de Normas y Metrología*, Loi des normes et des mesures. Même si le gouvernement prévoyait avoir fini de rédiger environ 200 normes en matière d'environnement à la fin de 1994, moins de 60 ont été réellement publiées. Une partie du travail d'élaboration des normes a été sous-traitée à des sociétés canadiennes qui ont bénéficié d'un financement assuré dans le cadre du Plan vert du gouvernement du Canada.

La réglementation sur les évaluations des effets environnementaux et l'analyse du risque impose aux nouvelles activités industrielles, dans des secteurs précis, de soumettre une évaluation d'effets environnementaux (EIA) avant le début des travaux. Il y a eu au total 396 EIA soumises en 1992. *LINE* tient à jour un registre des sociétés qui sont autorisées à réaliser des évaluations d'effets environnementaux.

Les permis pour les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées et la manutention des déchets dangereux sont émis par l'*INECO* pour toute une gamme d'industries. Les projets de travaux publics fédéraux, les grandes routes publiques et les projets de tourisme de niveau fédéral ainsi que toutes les industries dans la région frontalière entre le Mexique et les États-Unis doivent également obtenir des permis.

BUREAU DU PROCUREUR FÉDÉRAL POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La *Procuraduría Federal para la Protección del Ambiente (PROFEPA)*, Bureau du procureur fédéral pour la protection de l'environnement, est l'organisme mexicain chargé de l'application de la réglementation et de la loi en matière d'environnement. Le mandat du Bureau est de contrôler la conformité avec la législation et les normes qui concernent l'air, les déchets et le bruit. Il procède à des enquêtes, des inspections et des vérifications environnementales. Les inspecteurs peuvent imposer des sanctions allant des amendes à la fermeture des usines en passant par les garanties de bonne exécution.

Il incombe au *PROFEPA* de faire respecter toute la réglementation sur l'environnement qui concerne les déchets dangereux. Cela ne comprend pas les eaux usées, à moins qu'elles soient considérées comme dangereuses ou entraînent l'apparition de boues dangereuses. Certains observateurs estiment que la responsabilité de l'application de la réglementation sur l'eau sera transférée de la *Comisión Nacional del Agua (CNA)*, Commission nationale de l'eau, au *PROFEPA* dans un avenir proche.

Le Bureau du procureur fédéral dispose d'un autre mécanisme qui est celui des vérifications environnementales. Jusqu'il y a peu, ces vérifications étaient financées par le *Secretaría de Desarrollo Social (SEDESOL)*, Secrétariat au développement social. Elles sont réalisées par des experts-conseils du secteur privé qui ont reçu une autorisation et évaluées par l'*Instituto Nacional de Ecología (INECO)*, Institut national pour l'écologie. Le *PROFEPA* demande maintenant aux entreprises de procéder à leurs propres vérifications à titre volontaire. D'après les dirigeants du *PROFEPA*, au cours du premier trimestre de 1995, 109 demandes de vérification ont été expédiées. Sur celles-ci, 18 ont été acceptées, 65 rejetées et aucune réponse n'a été donnée à 26 autres. On s'efforce actuellement de rendre ces vérifications environnementales déductibles en termes fiscaux, ce qui entraînerait une augmentation de l'activité de vérification par les sociétés privées.

COMMISSION NATIONALE DE L'EAU

La *Comisión Nacional del Agua (CNA)*, Commission nationale de l'eau, a été créée en 1989 et son mandat couvre la réglementation sur l'eau potable, les égouts et les eaux usées industrielles pour l'ensemble du pays. Elle émet des permis pour toutes les ressources hydriques et pour les effluents d'eaux usées dans les bassins hydrographiques.

La *CNA* fournit également un soutien technique aux États et aux municipalités qui exploitent leurs propres systèmes d'aqueduc et d'égouts. Sous le gouvernement précédent, on s'était efforcé de décentraliser la responsabilité de l'eau vers les *organismos operadores*, organismes d'exploitation, des États et des municipalités. Il y a maintenant environ 40 villes au Mexique qui assument les responsabilités complètes dans le domaine de l'eau. Cela n'a pas été un succès total et les gouvernements des États commencent à reprendre le contrôle dans ce domaine à cause du manque de compétences techniques au niveau municipal.

À la suite de la dévaluation, la *CNA* aurait assoupli ses exigences en matière d'application de la réglementation dans le cas des installations municipales de traitement des eaux. Les municipalités auront maintenant jusqu'à 1997, au lieu de 1995, pour se conformer aux nouvelles normes.

INSTITUT MEXICAIN DE LA TECHNOLOGIE DE L'EAU

L'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua (IMTA)* est l'Institut mexicain de la technologie de l'eau. Son mandat est d'élaborer et de transférer les technologies dans les domaines concernant l'utilisation efficace de l'eau et d'assurer la formation nécessaire dans le domaine de la gestion de celle-ci. Il assure également des services de conseil et d'ingénierie et il lui incombe de s'occuper de la formation des employés municipaux et des États s'occupant de l'état de l'eau. En 1993, le fonctionnement des ateliers techniques de l'*IMTA* pour les systèmes d'eau a été sous-traité à cinq sociétés étrangères, dont le Ontario Environmental Training Consortium.

SECRETARIAT AUX COMMUNICATIONS ET AU TRANSPORT

Le *Secretaría de Comunicaciones y Transportes (SCT)*, Secrétariat aux communications et au transport, est maintenant responsable du transport des déchets dangereux. C'est lui qui définira toutes les normes dans ce domaine et réglementera les sociétés de transport. Malgré cette modification, l'*Instituto Nacional de Ecología (INECO)*, Institut national pour l'écologie, doit encore approuver tout transport de déchets dangereux.

SECRETARIAT AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le *Secretaría de Desarrollo Social (SEDESOL)*, Secrétariat au développement social, continue à assumer la responsabilité d'ensemble de la politique de planification urbaine. *SEDESOL* continuera à être responsable du développement de l'infrastructure, y compris des nouvelles usines de traitement de l'eau, propre et usée, et des installations destinées aux déchets solides. D'après les dirigeants interrogés pour la rédaction de ce profil, son rôle en sera davantage un de promotion à l'avenir puisque le Secrétariat n'a pas de budget pour parrainer directement des projets.

LES MUNICIPALITÉS

La *Banco Nacional de Obras y Servicios Públicos (BANOBRAS)*, Banque nationale de la construction et des travaux publics, a favorisé la privatisation des systèmes d'aqueduc municipaux. L'année dernière, elle a affecté des fonds pour 1995 afin de financer les études techniques pour aider les municipalités à préparer des dossiers réalistes. La plupart des observateurs estiment qu'il n'y aura qu'une faible partie de ce financement à être réellement utilisée à cause de la crise économique. La plupart des entreprises privées qui souhaitent participer à des projets de type construction-exploitation-transfert (CET) réalisent déjà leurs propres études et les soumettent à l'examen des municipalités ou des gouvernements des États.

MINISTÈRE DU DISTRICT FÉDÉRAL

Le *Departamento del Distrito Federal (DDF)*, Ministère du District fédéral, est responsable de la région de Mexico, qui regroupe 14 municipalités. C'est l'équivalent d'un État et il exerce une influence considérable sur les questions environnementales dans les limites de son territoire. Le *DDF* élabore actuellement ses propres lois environnementales, qui devraient entrer en vigueur à la fin de 1995.

PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL DE LA ZONE FRONTALIÈRE

Il y a plusieurs problèmes environnementaux graves dans la zone frontalière du nord à cause de la présence d'un grand nombre d'usines installées dans les *maquiladoras* ou zones franches. Le gouvernement du Mexique coordonne ses activités dans cette région grâce au *Programa Ambiental Para la Zona Fronteriza*, Programme environnemental pour la zone frontalière. La plupart des programmes environnementaux parrainés par le secteur public dans cette région sont des entreprises conjointes avec les États-Unis dans le cadre du Border Action Plan. La North American Development Bank assurera le financement et des garanties jusqu'à un montant de 3 milliards de dollars US pour les travaux dans ce domaine le long de la frontière. Le Canada ne fait pas partie de cette Banque. Les entreprises canadiennes seront donc désavantagées en ce qui concerne les travaux parrainés par le gouvernement dans la région frontalière du nord.

SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Les *paraestatales*, sociétés d'État, ont été d'importantes utilisatrices de technologies environnementales. Même si un grand nombre d'entre elles ont été vendues à des investisseurs du secteur privé au cours des dernières années, l'énergie continue à relever du secteur public en vertu de la Constitution mexicaine. Les deux plus importantes *paraestatales* sont *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, la compagnie pétrolière nationale et la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale de l'électricité.

Jusqu'à la fin de 1994, *PEMEX* et la *CFE* relevaient du *Secretaría de Energía, Minas e Industria Paraestatal (SEMIP)*, le Secrétariat à l'énergie, aux mines et aux sociétés d'État. Dès ses trois premières semaines de pouvoir, l'administration du président Zedillo l'a remplacé par un organisme nettement plus petit, le *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie. Ce nouveau ministère est responsable de l'ensemble de la gestion du développement, de la production et de la distribution de l'énergie à l'échelle du pays. La plupart des spécialistes du secteur sont toutefois sceptiques car ils doutent que le *SE* soit en mesure d'exercer beaucoup d'influence sur *PEMEX* et la *CFE*, car les directeurs de ces deux organismes continuent à avoir un accès direct au président Zedillo de façon indépendante.

LA SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE D'ÉTAT

Petróleos Mexicanos (PEMEX), la compagnie pétrolière nationale, gère l'exploitation, la production et la commercialisation de pratiquement tous les produits pétroliers, bruts et raffinés, au pays. En 1993, *PEMEX* a été divisée entre une société de gestion et plusieurs filiales d'exploitation.

La Division de l'environnement de *PEMEX* a pour mandat d'élaborer des normes et de consolider sa base de données sur l'environnement. Une de ses fonctions est de réaliser des évaluations environnementales et de s'assurer de la conformité à la réglementation gouvernementale. Un grand nombre de ces évaluations sont sous-traitées à des experts-conseils du secteur privé, principalement des États-Unis. Les filiales de *PEMEX* ont toutes des services environnementaux équivalents, mais plus petits.

La Division du gaz et de la pétrochimie de *PEMEX* fait une priorité de la remise en état des sites et des sols. Sur un grand nombre de ses propriétés, les sols sont contaminés avec des huiles usées et des acides. La Division des raffineries de *PEMEX* procède à la rénovation de ses usines de traitement des eaux usées à cinq de ses raffineries. En juillet 1994, elle a accordé des contrats de type construction-exploitation-transfert (CET) d'une valeur de 50 millions de dollars chacun à quatre sociétés privées. Les entreprises qui ont emporté ces contrats étaient des coentreprises entre des sociétés mexicaines de construction et des sociétés étrangères d'ingénierie environnementale. Le secteur des raffineries est également confronté à de graves problèmes avec l'élimination des déchets dangereux, en particulier dans le cas des BPC.

COMMISSION FÉDÉRALE DE L'ÉLECTRICITÉ

La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale de l'électricité, est une société d'État qui doit fournir l'électricité à l'ensemble du pays. La *CFE* s'est dotée en 1992 d'une division de l'environnement qui regroupe environ 40 employés. Cette division réalise des évaluations d'effets environnementaux, des analyses de risque et analyse les émissions d'air, les rejets d'eau et de déchets solides. Elle devrait réaliser environ 60 évaluations par année.

Comme les autres entreprises publiques travaillant dans la vallée de Mexico et dans la zone frontalière du nord, la *CFE* est soumise à des pressions gouvernementales pour réduire la pollution de l'air. Les dirigeants de la *CFE* disent qu'ils ont une forte préférence pour les carburants de remplacement au lieu des technologies de réduction de la pollution. Ils estiment aussi qu'une ingénierie assurant une meilleure combustion réduirait les émissions dangereuses à la source. La *CFE* est également confrontée à des problèmes graves avec les déchets dangereux, y compris les huiles usées, les pneus, les batteries, l'acide sulfurique, le chlore, les pesticides et les BPC.

LE SECTEUR PRIVÉ

La plupart des analystes du secteur estiment que, à moyen terme, c'est la lutte contre la pollution industrielle qui offrira les meilleures perspectives pour les fournisseurs étrangers. On commence tout juste à respecter les exigences dans ce domaine et les acheteurs mexicains font confiance aux technologies environnementales importées. Cette situation permet de s'attendre à une croissance à long terme qui devrait s'accélérer une fois que l'économie se sera stabilisée, peut-être en 1996.

À court terme, la crise économique ne permettra pas aux fabricants mexicains plus petits de procéder à des achats. Ils ne disposent pas des capitaux nécessaires pour investir dans quoi que ce soit qui ne soit pas directement relié à leur capacité concurrentielle en termes de coût. Même avant la dévaluation, les entreprises les plus petites ne pouvaient se procurer du financement à cause des taux d'intérêt élevés et de la forte concurrence résultant de la libéralisation des échanges.

Les entreprises qui continuent à procéder à des achats comprennent les multinationales et les grandes sociétés mexicaines qui se consacrent aux exportations parce qu'elles ont accès à des capitaux. Toutefois, elles continueront à être visées par l'application de la législation gouvernementale en la matière, surtout depuis que cette réglementation est appliquée de façon moins rigoureuse aux petites entreprises qui sont menacées par la dévaluation. Dans la situation économique actuelle, les responsables de la réglementation hésitent à prendre des mesures qui feraient perdre leur emploi à trop de personnes.

À moyen terme, toutes les industries subiront les rigueurs de l'application de la loi. De plus, l'élaboration de nouvelles *Normas Oficiales Mexicanas (NOM)*, normes officielles, continue à aller de l'avant et le *Departamento del Distrito Federal (DDF)*, Ministère du District fédéral, se prépare à appliquer la législation avec encore plus de rigueur dans sa propre juridiction. Quand les entreprises les plus petites seront touchées, cela créera un marché énorme pour les technologies environnementales. D'après la *Cámara Nacional de la Industria de Transformación (CANACINTRA)*, Chambre nationale de l'industrie de la transformation, plus de 96 pour 100 des 30 000 usines situées aux alentours de Mexico sont des PME qui, pour la plupart, génèrent des déchets dangereux d'un type ou d'un autre.

Le marché industriel de l'environnement est fortement orienté vers des services dans les domaines concernant la gestion des déchets dangereux, leur entreposage, l'évaluation et la remise en état des sites. La plupart des entreprises ont actuellement tendance à entreposer au lieu de traiter. À l'avenir, il y aura une demande pour les technologies portables de nettoyage et d'élimination à la source. L'équipement pour recycler l'eau à l'usine est également très en demande, parce que les prix de l'eau industrielle augmentent rapidement.

Les politiques de privatisation du Mexique font augmenter la taille du marché industriel. À titre d'exemple classique, les *paraestatales*, sociétés d'État, vendues au secteur privé ont désespérément besoin de se moderniser. En vérité, les accords de vente exigent souvent des investissements importants en nouvelles technologies. Il faut aussi savoir que le gouvernement peut exercer davantage de pressions sur les entreprises privées que sur les *paraestatales*.

PRINCIPAUX ACHETEURS D'ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Industrie	Principaux acheteurs	
Produits chimiques	Hoechst	BASF
	Bayer	Dow Chemical
	Monsanto	Union Carbide
	Amoco	Celanese
	Dupont	
Transport	Centres de vérification des émissions d'automobiles dans le cadre du <i>Programa de Verificación Vehicular</i> .	
Mines et métaux	<i>Grupo Peñoles</i>	<i>Grupo San Luis</i>
	<i>Grupo Frisco</i>	<i>Industrial Minera México</i>
Plastiques	Envases Cuautitlán	General Electric
	VISA	Auriken México
	VitroEnvases	Mattel de México
	Plásticos Líquidos	Samsonite
	Sylpyl	Industrial el Refugio
	Fester	Industrial Novedades Plásticas
Textiles	Covadonga Textil	Alfombras Imperial Afelpados Finos
	La Nueva Textil	Acabados Texmelucan
	Magatex	Anglo Textil
	Fábrica de Hilados y Tejidos	Aztlán Textil
	Santa Alicia	
Pâtes et papiers	Kimberly Clark	Grupo Industrial Durango
	Cartón y Papel	Cajas Corrugadas
Appareils électriques	Elektra	Sony
	General Electric	Panasonic
	Koblenz	Motorola
	Crolls	Black and Decker
	Philips	Sunbeam
	Braun	
Caoutchouc	Michelin	Good Year
	Euzkadi	General Popo
	Firestone	Pirelli
	Tornel	

Source : United States Department of Commerce, ISA9402.

PRINCIPAUX ACHETEURS DE SYSTÈMES DE GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX SOLIDES

Industrie	Grandes entreprises	
Chimie/pétrochimie	Hoechst	Basf
	Bayer	Dow Chemical
	Monsanto	Union Carbide
	Amoco	Petróleos Mexicanos
	Dupont	
Hôpitaux	Instituto Mexicana del Seguro Social (IMSS)	
	Secretaría de Salud(SS)	
	Instituto de Seguridad y Servicios Sociales para los Trabajadores del Estado (ISSSTE)	
	Hospital American British Cowdray (ABC)	
	Hospital Angeles del Pedregal	
	Hospital de México	
	Hospital Infantil de México	
Produits pharmaceutiques	Hospital Médica Sur	
	Abbott Laboratories	
	A.H. Robbins	
	American Cyanamid	
	Bristol-Myers	
	Squibb	
	Eli Lilly	
	Johnson & Johnson	
	Searle	
	Upjohn	
Warner Lambert		
Mines et métaux	Grupo Peñoles	Grupo Frisco
	Grupo San Luis	Industrial Minera México
Industrie sans douane	2 042 entreprises	
Réparation automobile	3 000 stations-service	
	2 500 vendeurs de voitures	
	4 000 petits ateliers de réparation	
Autres industries	Aliments	Textiles
	Bois	Papier
	Travail du métal	Caoutchouc

Source : United States Department of Commerce, ISA9312.

PRINCIPAUX ACHETEURS D'ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU

Industrie	Principaux clients	
Pétrochimie	Hoechst	Amoco
	Bayer	Dow Chemical
	Monsanto	Union Carbide / Celanese
	Dupant	BASF
Sucre	Machada	Beta San Miguel
	Escarpión	Grupa Azucarero Mexicana
	Sucrum Santos	
Transformation des aliments	Anderson Clayton	La Azteca
	Herdez	Kraft
	Cía. Nestlé	General Foods Gameso
	Clemente Jacques	McCormick
	Del Monte	General Mills
	Gerber	Carnation
	Nabisco Famosa	
Boissons	Coca-Cala	Cervecería del Pacifica
	Pepsi	Cervecería Modela
	Bacardi	Garci-Crespo
	Bebidas Mundiales	Jugos del Valle
	Bebidas Purificadas	Peñafiel
	Casa Cuervo	Cervecería Cuauhtémac
	Cervecería Moctezuma	Sociedad Cooperativa de Trabajadores de Pascual
	Tequila Sauza	
Textiles	Alfombras Imperial de México	Aztlán Textil
	Afelpados Finos	Covadonga Textil
	Acabados Texmelucan	Fábrica de Hilados y Tejidos Santa Alicia
	Anglo Textil	La Nueva Textil
	Magatex	
Pâtes et papiers	Kimberly Clark	Grupo Industrial Durango
	Cartón y Papel de México	Cajas Carrugadas
Appareils électriques	Elektra	Sony
	General Electric	Panasonic
	Koblenz	Motorola
	Crolls	Black and Decker
	Phillips	Sunbeam
	Braun	
Fer et acier	Grupa Autrey-Ancira	Acabados de Acero
	Grupo Villacero	Acera Solar
	Caribbean Ispat	Hajalato y Lámina

Source : United States Department of Commerce, ISA 9405.

LA CONCURRENCE

Les entreprises mexicaines sont cantonnées pour l'essentiel au volet construction de l'industrie, nécessitant peu de technologie. Les entreprises en provenance des États-Unis, de l'Europe et du Japon se livrent une concurrence féroce pour les équipements et les services de haute technologie.

LES CONCURRENTS MEXICAINS

Le point fort du secteur mexicain de l'environnement est la construction. En règle générale, plus le rôle de la technologie est faible dans un projet et plus les entreprises mexicaines peuvent être concurrentielles. Toutefois, la tendance au recours aux projets de type construction-exploitation-transfert (CET) pour les infrastructures réduit la part du marché national parce que ce sont souvent les concurrents étrangers qui prennent les principales décisions d'achat.

La plupart des sociétés mexicaines d'expertise-conseil en environnement sont des PME. Elles ne sont pas nombreuses à fabriquer des produits à base de technologie. De façon traditionnelle, il s'agit souvent de prolongements de sociétés d'expertise-conseil mexicaines qui ont mis au point leurs propres technologies ou représentent des fabricants étrangers.

On estime que deux des plus grandes sociétés mexicaines de construction sont les plus importantes entreprises en matière d'environnement. Ce sont *FYPASA/Operadora de Ecosistemas* et *Grupo Mexicano de Desarrollo*. Elles ont toujours réussi à battre la concurrence étrangère avec des prix plus faibles, en particulier dans le domaine des infrastructures municipales, très sensibles au prix. On s'attend à ce qu'elles soient fortement présentes sur le marché des projets d'aqueduc du type CET. Ces entreprises sont capables de faire elles-mêmes la plupart du travail de conception mais, de façon traditionnelle, importent des quantités considérables d'équipement. *Tribasa, ICA, Atlatec, Obras Portuarias de Coatzacoalcos* et *Bufete Industrial* sont quelques autres sociétés mexicaines actives sur le marché des projets de type CET.

Le conglomérat de Monterrey, *Cydsa* est un autre intervenant d'importance. Sa décision de se consacrer à l'amélioration de l'environnement a augmenté ses ventes de 5 millions de dollars US en 1991 à 65 en 1993. En 1994, les ventes devraient augmenter de 35 pour 100. D'après un porte-parole de l'entreprise, cité dans *Business Mexico*, l'entreprise conçoit, construit et exploite deux usines de traitement des eaux du type CET à Chihuahua, ainsi que deux autres dans les locaux des raffineries de *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, la société pétrolière d'État.

Les entreprises mexicaines de construction de taille moyenne ont emporté récemment quelques-uns des appels d'offres de projets d'infrastructures, mais un grand nombre d'observateurs doutent de leurs compétences techniques pour les mener à bien. Nombre de ces entreprises sont de bons candidats pour des coentreprises technologiques avec des fournisseurs canadiens de technologie. Ce marché est très concurrentiel et les projets municipaux de type CET attirent souvent de 20 à 25 propositions.

LES CONCURRENTS ÉTRANGERS

Les États-Unis bénéficient d'un avantage manifeste sur la concurrence étrangère dans le secteur mexicain de l'environnement. La relation entre les deux pays en ce qui concerne les problèmes environnementaux transfrontaliers est un élément dominant, surtout qu'un grand nombre de programmes transfrontaliers sont financés par les Américains. La Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis bénéficie d'une grande crédibilité et un grand nombre de normes mexicaines sont modelées d'après celles de l'EPA. La proximité géographique constitue aussi à l'évidence un avantage.

Les États-Unis accaparent les deux tiers du marché mexicain et sont suivis par l'Allemagne avec 18 pour 100 du marché. Les autres importateurs d'importance sont le Japon, la France et le Royaume-Uni. La part du Canada est petite mais augmente rapidement.

Le gouvernement des États-Unis, comme ceux de nombreux pays européens et asiatiques, essaie de faciliter les ventes des sociétés américaines au moyen de toute une gamme de mesures d'aide technique et de financement. C'est ainsi que la Banque nord-américaine de développement gère un accord bilatéral Mexique-États-Unis qui assurera probablement le financement et des garanties pour une valeur atteignant 3 milliards de dollars US destinés à des projets environnementaux frontaliers. Les Européens et les Japonais offrent des prêts avantageux et des conditions de financement très attrayantes.

La plus grande faiblesse des sociétés américaines est qu'elles tendent à offrir des services moins techniques et comptent une présence locale inférieure à celle de leurs concurrents européens et asiatiques. Ils ont tendance à être des généralistes au lieu de se concentrer sur des créneaux donnés. Les acheteurs mexicains se plaignent que certaines entreprises américaines sont insensibles à leur culture et se montrent moins intéressées que les autres vendeurs à faire des affaires «à la mexicaine».

En 1994, un important contrat pour améliorer le système de distribution de l'eau et de collecte des eaux usées de Mexico a été attribué à deux sociétés françaises et deux sociétés britanniques. On a évalué ce projet à 760 millions de dollars US. Il est financé par la Banque mondiale.

SOCIÉTÉS INTERNATIONALES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR TRAVAILLANT AU MEXIQUE

Société étrangère	Représentant au Mexique
Altech Systems Corporation	
American Air Filter	Purificación de Aire Mexicana, S.A. de C.V.
Atlas Electric Devices Company	Equipar, S.A. de C.V.
CM Kemp Manufacturing Company	Avante Ingenieros, S.A. de C.V.
Cole Palmer Instruments Company	Distribuidores y Representaciones Heru
Dionex Corporation	Productos Tecnocímicos Durubier Rosales, S.A.
FARR Company	Filtration Systems de México
Pura Fil, Inc.	Purificación de Aire Mexicana, S.A. de C.V.
Radian Corporation	Corporación Radian Mexicana, S.A.
Thermo Environmental	Leeds and Northrup Instruments Mexicana, S.A.
Westinghouse Environmental	Schultz, S.A. de C.V.

Source : United States Department of Commerce, ISA9402.

SOCIÉTÉS INTERNATIONALES D'EAU ET D'ÉGOUT TRAVAILLANT AU MEXIQUE

Société étrangère	Représentant au Mexique
Ashbrook Simon-Hortley	Servicos de Ingeniería del Medio Ambiente, S.A.
Bobcock & Wilcox	Bobcock & Wilcox de México
Culligan International	Industrias Mass
Degremont	Degremont de México
Darr-Oliver, Inc.	Darr-Oliver de México, S.A. de C.V.
Envirex, Inc.	Belco Mexicano, S.A. de C.V.
Générale des eaux	Grupo Bufete Industrial
Graver Water	Industrias Econdyne, S.A. de C.V.
Hoch Company	General de Laboratorios, S.A. de C.V.
Illinois Water Treatment	Itenso, S.A.
Leeds & Northrup	Leeds & Northrup Mexicana, S.A.

suite à la page suivante

Société étrangère	Représentant au Mexique
Lowsco Corp.	Lowsco Mex, S.A. de C.V.
Lyonnaise des Eaux	
Memtec International	ARNI, S.A.
Millipore Corporation	Millipore, S.A. de C.V.
Radian Corporation	Corporación Radián, S.A. de C.V.
Western Water Equipment	Soliatec, S.A. de C.V.

Source : United States Department of Commerce.

SOCIÉTÉS INTERNATIONALES DE DÉCHETS SOLIDES TRAVAILLANT AU MEXIQUE

Société étrangère	Représentant au Mexique
Atmos	Atmos, S.A.
Aralco	Aralco, S.A. de C.V.
Babcock and Wilcox	Babcock and Wilcox de México
Browning-Ferris	Demos International
Chemical Waste Management	Grupo Hermes
Dietzgen	
Dorr-Oliver	Dorr-Oliver de México, S.A. de C.V.
Fisher Governer	
Foxboro	
Hach	General de Laboratorios, S.A. de C.V.
Honeywell	
Horr and Choperena	Horr and Choperena, S.A.
Laidlaw	
Lawscomes	Lascomex, S.A. de C.V.
Leeds and Northrup	Leeds and Northrup Mexicana, S.A.
Perkin Elmer	
Sigma Engineering	Sigma Engineering, S.A. de C.V.
Taylor Instruments	
Uniloc	
Walace and Tiernan	

Source : United States Department of Commerce.

LES TENDANCES ET LES DÉBOUCHÉS

On a constaté qu'on s'éloignait des achats de technologie financés par le gouvernement au profit des solutions clés en main «non traditionnelles». Les ententes de type construction-exploitation-transfert (CET) connaissent une faveur toute particulière pour les projets municipaux d'infrastructure.

LES TENDANCES ÉCONOMIQUES

PROFIL DE SOCIÉTÉ

CINTEC ENVIRONNEMENT INC.

Cintec est une société de conseil en environnement de taille moyenne implantée à LaSalle, au Québec. Elle a pénétré le marché mexicain à la fin de 1993.

Cintec a concentré ses activités au Mexique exclusivement dans la gestion des BPC, même si elle s'intéresse également au traitement des sols contaminés. Son partenaire mexicain est *Perforac*, qui se spécialise également dans les déchets dangereux. Les deux entreprises fonctionnent dans le cadre d'une coentreprise. Cintec fournit la technologie et les compétences et, une fois le personnel complètement formé, *Perforac* assure les ventes, la commercialisation et l'expertise opérationnelle.

Récemment, Cintec a organisé une démonstration de sa technologie pour *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, la compagnie pétrolière nationale. Il a fallu procéder à des essais pour démontrer que la technologie de Cintec permettait de réduire le niveau de BPC jusqu'aux normes fixées par l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) de façon efficace en termes de coût.

Il a fallu pour cela engager des ressources importantes, y compris trois employés à temps plein (un ingénieur et deux techniciens) travaillant à Mexico. Un dirigeant de Cintec signale que si le partenariat a réussi, les parties ont dû revoir le temps que chacune consacrait au projet pour parvenir au résultat.

À la fin de décembre 1994, le gouvernement du Mexique a cessé de venir en aide au peso, qui était nettement surévalué. En une semaine, la devise avait perdu un tiers de sa valeur par rapport au dollar américain. Cela a entraîné une série de réactions connue au Mexique sous le nom de *la crisis*. Les dépenses gouvernementales ont été réduites, la taxe à la valeur ajoutée a été augmentée et toute une gamme d'autres politiques d'austérité ont été mises en place.

À la suite de cette crise, un grand nombre de programmes environnementaux financés par le gouvernement ont été suspendus. Cela s'applique, par exemple, au *Programa Nacional de Agua Potable para Zonas Rurales*, Programme national pour l'approvisionnement en eau dans les régions rurales, aux dépenses environnementales de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale de l'électricité, et virtuellement à tous les projets environnementaux de *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, la compagnie pétrolière nationale. Aucun programme n'a été officiellement annulé mais l'absence de fonds est revenue à pratiquement geler l'activité du gouvernement dans ce domaine.

Par contre, la crise a contraint les organismes gouvernementaux, en particulier la *Comisión Nacional del Agua (CNA)*, Commission nationale de l'eau, à chercher des solutions de remplacement pour le financement. On a envisagé toute une variété de modèles de privatisation, et en particulier les réalisations du type construction-exploitation-transfert (CET), pour la réalisation des nouvelles installations. Le projet Aguascalientes, qui a été récemment privatisé, est considéré comme un modèle pour l'avenir. Un grand nombre d'installations existantes pourraient également faire l'objet de contrats d'exploitation et d'entretien (E&E).

À la suite de la dévaluation, la réglementation sur l'environnement a été appliquée avec moins de rigueur, en particulier par les petites entreprises et les municipalités. La *CNA* accorde maintenant jusqu'à 1997, au lieu de 1995, aux municipalités pour se conformer aux normes sur le traitement des eaux usées. Les petites entreprises se voient accorder encore une plus grande marge de manœuvre car l'application stricte de la réglementation environnementale pourrait entraîner des mises à pied.

PROFIL DE SOCIÉTÉ MACVIRO CONSULTANTS INC.

Cette firme d'experts-conseils de Toronto a commencé à travailler au Mexique en 1993. Elle a maintenant obtenu l'approbation du gouvernement mexicain pour réaliser des vérifications environnementales.

MacViro a également essayé d'obtenir une licence pour réaliser des évaluations complètes d'essais environnementaux. Elle n'a toujours pas reçu de réponse à sa demande et un porte-parole de l'entreprise décrit ce processus comme «difficile».

Au cours de l'été 1994, MacViro a participé à la préparation de propositions pour la réalisation de huit usines de traitement des eaux usées dans le cadre de projets construction-exploitation-transfert (CET) dans l'État de Morelos. Elle a trouvé difficile de rester concurrentielle en termes de prix étant donné le grand nombre de concurrents mexicains.

MacViro est parvenue à développer une relation de partenariat informelle avec une société mexicaine qui distribue des produits chimiques industriels et dispose d'importants contacts sur le marché industriel. L'entreprise revoit actuellement sa stratégie de pénétration du marché et envisage de s'intéresser aux projets touchant aux déchets cliniques et à l'incinération de ces déchets.

La *Banco Nacional de Obras y Servicios Públicos (BANOBRAS)*, la Banque nationale de la construction et des travaux publics, s'efforce également d'aider les municipalités à franchir la crise. Les dirigeants de *BANOBRAS* rencontrent ceux des institutions financières internationales, dont la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BIAD), pour essayer de réorganiser les projets à venir afin de les rendre plus réalisables.

La dévaluation n'a nui que légèrement aux grandes entreprises industrielles, y compris les multinationales et les *grupos* mexicains, parce qu'ils disposent en général de suffisamment de revenus en devises étrangères et de capacité de financement de leur dette. Même s'ils s'en remettent davantage au financement extérieur, ces organismes continuent à réaliser d'importants projets environnementaux.

Il est évident que les évaluations de la durée de la crise financière sont très spéculatives. On semble cependant convenir que le secteur privé pourrait rester touché pendant au moins 12 mois et même peut-être pendant 24. Les dirigeants du *Secretaría de Desarrollo Social (SEDESOL)*, Secrétariat au développement social, pensent que certaines dépenses environnementales seront relancées dans les six mois, mais que l'ensemble du marché ne s'améliorera pas beaucoup avant 1996 ou 1997 parce qu'il sera difficile d'accéder à des fonds de la Banque mondiale ou de la Banque interaméricaine de développement, qui sont accordés à condition que les États fournissent une contribution équivalente. D'après *BANOBRAS*, certains gouvernements des États pourraient ne pas être en mesure de remplir leurs obligations financières quant aux prêts déjà accordés à cause de cette dévaluation.

Malgré ces difficultés à court terme, certains observateurs s'attendent à ce que les dépenses environnementales rebondissent à un taux annuel de croissance de 15 pour 100 et plus parce que la dévaluation a eu pour effet de reporter, plutôt que d'annuler, les programmes. D'autres spécialistes pensent que les effets de la dévaluation pourraient durer davantage.

LES TENDANCES DU MARCHÉ

On a constaté une tendance marquée vers une commercialisation au moyen d'offres non sollicitées pour la vente aux gouvernements des États et aux municipalités plutôt que d'attendre des lancements d'appels d'offres. Cela se vérifie particulièrement dans le cas des projets éventuels de construction-exploitation-transfert (CET) touchant l'eau. Les entreprises mexicaines et étrangères élaborent des projets éventuels et réalisent des études de faisabilité à leurs propres risques. Auparavant, ces études de faisabilité étaient commandées par les gouvernements des États ou les municipalités et réalisées avec un financement du gouvernement fédéral. Le projet faisait l'objet d'appels d'offres après que l'étude ait défini ses caractéristiques. Il n'y a plus maintenant de fonds gouvernementaux disponibles pour réaliser ces études, et les projets sont lancés par le secteur privé. D'après des entrevues réalisées avec les dirigeants gouvernementaux, les sociétés canadiennes ne se sont pas manifestées avec ce type de promotion.

PROFIL DE SOCIÉTÉ

GOODFELLOW CONSULTANTS INC.

Goodfellow Consultants Inc. (GCI) est une société d'ingénierie implantée à Mississauga, en Ontario, qui conçoit des solutions détaillées pour la ventilation et la lutte contre la pollution atmosphérique. Environ 60 pour 100 de leurs revenus proviennent des exportations. Ils ne considèrent pas que le Mexique est un de leurs principaux marchés d'exportation parce que la situation économique actuelle de ce pays les empêche de s'y consacrer pleinement.

En 1986, GCI a conçu des hottes d'aspiration des émissions polluantes dans l'air pour *Hylsa*, une usine installée à Monterrey. En 1992 et en 1993, l'entreprise a élaboré trois normes environnementales pour l'*Instituto Nacional de Ecología (INECO)*, Institut national pour l'écologie. Deux ont été financées grâce à un accord bilatéral entre le Canada et le Mexique et la troisième par la Banque mondiale.

Par la suite, Goodfellow a décidé de se doter d'une présence permanente sur le marché mexicain. Ils ont mis au point deux ententes de coopération technique. La première a été conclue avec *Control Ambiental e Ingeniería Van Ruymbek*, une société de Mexico qui se consacre aux évaluations d'effets environnementaux et au travail de remise en état. La seconde entente a été passée avec *Procesadora Metalmeccánica de Toluca*, un fabricant d'équipement de lutte contre la pollution atmosphérique.

D'après un dirigeant de GCI, il a fallu mettre en place un processus précis de sélection pour trouver les partenaires qui pouvaient convenir. Ils ont interrogé plus de 50 d'entre eux avant de faire leur choix.

La pénurie de financement pousse à la réalisation de projets d'envergure régionale destinés à répondre aux besoins de plusieurs municipalités. Les gouvernements des États favorisent également l'intégration des projets d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées.

Un exemple de cette approche intégrée est la *Comisión Metropolitana para la Prevención y Control de la Contaminación Ambiental en el Valle de México*, Commission métropolitaine pour la prévention et le contrôle de la contamination de l'environnement dans la vallée de Mexico. Cette Commission regroupe le *Departamento del Distrito Federal (DDF)*, Ministère du District fédéral, ainsi que 27 municipalités métropolitaines environnantes. Elle a été créée pour favoriser la coopération dans le cadre de projets environnementaux pour améliorer leur efficacité.

Le *Secretaría de Desarrollo Social (SEDESOL)*, Secrétariat au développement social, s'efforce actuellement de se comporter comme un promoteur de projets environnementaux. Il travaille avec la *Cámara Nacional de la Industria de la Construcción (CNIC)*, Chambre nationale de l'industrie de la construction, pour essayer de stimuler des projets générés par le secteur privé. Son approche est de cerner des projets possibles et de tenter ensuite de les mettre en parallèle avec les capacités du secteur privé. Cela ne fait toutefois pas disparaître le besoin d'un processus officiel de passation de contrat avec des appels d'offres concurrentielles.

On constate également une nouvelle tendance vers des changements de processus plutôt que vers des solutions définies comme finales. Jusqu'à maintenant, il n'y a que les multinationales et les grands conglomérats mexicains à avoir estimé qu'il s'agit là d'une façon plus efficace de gérer les problèmes environnementaux. Ce concept devrait se généraliser progressivement vers les entreprises mexicaines de taille moyenne.

La grave pénurie d'espace dans les régions rurales alimente la demande pour des systèmes de traitement des eaux usées plus compacts. Le manque de place pour les sites d'enfouissement constitue également un problème important, en particulier dans la région de Mexico, et cela contribue à la demande pour d'autres types de systèmes d'élimination des déchets. On constate en particulier qu'il n'y a pratiquement aucune installation disponible pour la destruction des déchets industriels non dangereux.

L'INTÉGRATION DES SOLUTIONS

Le marché mexicain de l'environnement est en train de s'orienter vers l'achat de solutions intégrées plutôt que d'équipements ou de technologies donnés. Les acheteurs ne recherchent plus des technologies précises. Ils veulent qu'on leur présente des dossiers financiers et techniques complets. Cela veut dire qu'un élément essentiel de la réussite est la capacité d'offrir un financement concurrentiel. Les ententes de type construction-exploitation-transfert (CET) sont particulièrement bien accueillies pour la construction d'installations d'alimentation en eau et de traitement des déchets solides, y compris de déchets dangereux.

La tendance vers les solutions intégrées procure un avantage concurrentiel aux grandes firmes du marché et force les petites à créer des coentreprises. En effet, les fournisseurs qui obtiennent les contrats sont de plus en plus ceux qui ont la capacité de traiter l'ensemble du processus, des vérifications environnementales aux constructions clés en main, en passant par la gestion des installations et la formation du client. Les entreprises qui disposent d'un service d'ingénierie sophistiqué cherchent à appliquer leurs propres technologies en premier lieu et s'adressent ensuite aux fournisseurs étrangers spécialisés pour certaines technologies bien précises.

LA TENDANCE VERS LES SOLUTIONS INTÉGRÉES MILLIONS DE DOLLARS US, 1994

Débouché	Traditionnel Orienté vers les produits et la technologie	Non traditionnel CET ¹ , E&E ² , et autres ensembles intégrant les investissements	Total
Eaux usées Projets CET de PEMEX, non compris	311,0	530,0	841,0
Pollution de l'air	30,4	330,0	360,4
Déchets solides et dangereux	60,5	250,0	310,5
Total	401,9	1 110,0	1 511,9

¹CET : construction-exploitation-transfert

²E&E : exploitation et entretien

Source : United States Agency for International Development (USAID), 1995.

LES DÉBOUCHÉS POUR LES PRODUITS

Lors des premières phases du programme mexicain pour transformer son environnement, c'est dans le domaine des services comme l'ingénierie et la conception, l'évaluation environnementale et la formation qu'il y avait les débouchés les plus importants. La demande a maintenant commencé à s'accroître pour l'équipement de mesure et d'analyse ainsi que pour les services de laboratoire. Au fur et à mesure que le programme vieillit, la demande passera progressivement vers la fourniture d'équipement de contrôle de l'environnement, en particulier les ensembles intégrés.

PROFIL DE SOCIÉTÉ

ROCHE LTÉE. GROUPE CONSEIL

Roche Ltée est une société d'expertise-conseil en environnement implantée à Sainte-Foy, au Québec, qui travaille sur un grand nombre de marchés latino-américains. L'entreprise est arrivée sur le marché mexicain à la fin de 1980, en s'intéressant essentiellement à des projets orientés vers les services comme les évaluations et les vérifications environnementales. Sa décision de s'attaquer à ce marché était à l'époque justifiée par la perception que ce marché pourrait offrir des débouchés plutôt que par des possibilités précises.

Jusqu'à maintenant, l'entreprise a mené à terme environ 15 projets mexicains, y compris une analyse avantages-coûts des émissions atmosphériques à Mexico, financée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et un projet de gestion forestière pour la Banque internationale de développement dans l'État de Guerrero.

Roche s'efforce maintenant de passer à des projets d'infrastructure de type construction-exploitation-transfert (CET), mais elle a constaté qu'il est difficile d'obtenir du financement pour ce type de projet.

Roche a créé un partenariat avec une société environnementale mexicaine plus petite. Le travail est partagé de façon informelle. Roche a essayé au début d'établir une relation avec un partenaire mexicain plus important mais a trouvé difficile de s'entendre avec lui sur des détails essentiels à ce type d'entente.

L'un des dirigeants de Roche offre les conseils suivants aux autres sociétés canadiennes :

- il est indispensable d'avoir des partenaires locaux. Ils fournissent les contacts, les réseaux et le service de recouvrement;
- les contrats devraient être formulés en dollars américains;
- il faut savoir que les contrats peuvent ne pas être garantis quand le gouvernement change.

LE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

Les dirigeants gouvernementaux mexicains estiment que la pénurie d'eau de bonne qualité et la pollution du système hydraulique constituent le principal problème environnemental. Les gouvernements des États et les municipalités dominent ce marché. On a officiellement affecté plus de 5 milliards de dollars US à la réalisation de nouvelles installations, mais la quasi-totalité de ces investissements ont été gelés à cause de la crise économique.

Le gouvernement met maintenant l'accent sur des modèles de privatisation de type construction-exploitation-transfert (CET) et des concessions du type exploitation et entretien (E&E). Il est possible que les dépenses prévues du gouvernement soient annulées si les projets de concession réussissent. D'après les dirigeants de la *Comisión Nacional del Agua (CNA)*, Commission nationale de l'eau, en juillet 1994, on estimait que 50 usines de traitement des eaux usées pourraient être confiées à des concessionnaires pour être rénovées et gérées.

Les privatisations complètes ont également une priorité élevée, mais le coût élevé du capital et les risques du recouvrement des factures d'eau auprès de municipalités en difficultés financières ont rendu cette solution difficile. Il est actuellement illégal de couper l'eau potable aux clients qui n'ont pas payé leur facture.

La *Banco Nacional de Obras y Servicios Públicos (BANOBRAS)*, Banque nationale de la construction et des travaux publics, assure un financement conçu pour minimiser le risque aux exploitants de concessions en garantissant les paiements de la concession pendant sa durée. Ce programme est accessible à la fois aux sociétés mexicaines et étrangères.

Dans le secteur industriel, on évalue qu'une centaine de centres de traitement des eaux usées, d'une valeur moyenne de 2 millions de dollars US chacun, ont été construits en 1993. L'investissement dans ce domaine est pénalisé à cause des pénuries de capital. Le fait qu'on applique avec moins de rigueur la réglementation et la législation aux PME a également un effet négatif sur ces marchés. De plus, les usines industrielles sont souvent réticentes à rénover leurs installations quand les usines des municipalités locales ne respectent pas elles-mêmes les normes.

Une fois que le contexte économique et celui de l'application de la loi et de la législation se seront stabilisés, on s'attend à une croissance substantielle, en particulier pour les produits et les services suivants :

- les systèmes de contrôle faisant appel à des microprocesseurs;
- les systèmes qui ne produisent pas de boue;
- l'instrumentation, en particulier les compteurs d'eau;
- les services de conseil pour les programmes de gestion d'eau; et
- les services d'ingénierie et de conception pour les installations de traitement.

ÉVALUATION DU MARCHÉ DU CONTRÔLE DE LA POLLUTION DE L'EAU MILLIONS DE DOLLARS US

	1993	1994	1995	1996	Croissance moyenne en pourcentage de 1993 à 1996
Municipalités — instrumentation	39	45	52	61	16
Municipalités — construction- exploitation-transfert (CET)	160	200	240	287	21,5
Municipalités — exploitation / entretien / distribution	40	50	65	85	28,5
Financement multilatéral	80	80	160	195	34,5
Financement gouvernemental traditionnel	300	200	260	300	0
Industriel : instrumentation	30	36	43	52	20
Industriel : CET PEMEX	0	250	0	150	n/a
Industriel : traitement des eaux usées	200	230	265	308	15,4
Total	849	1 091	1 085	1 438	19,2

Source : United States Agency for International Development (USAID), 1995.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

La plupart des améliorations à la qualité de l'air découleront de programmes lancés par le gouvernement pour réduire les émissions automobiles grâce à l'utilisation d'essence sans plomb et de convertisseurs catalytiques. Les *paraestatales*, sociétés d'État, en particulier *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, compagnie pétrolière nationale, et la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale de l'électricité, sont également soumises à de fortes pressions pour réduire leurs émissions. Cette réduction sera atteinte grâce à des carburants de remplacement. C'est pour cette raison que les consommateurs du secteur privé constituent l'essentiel du marché pour l'équipement et les services de lutte contre la pollution de l'air.

Les ventes directes d'équipement de lutte contre la pollution de l'air aux utilisateurs directs, en particulier les petites usines, ne devraient pas augmenter sensiblement à court terme. Toutefois, à moyen terme, les ventes d'équipement et de services de mesure et d'analyse de la pollution domineront le marché. À plus long terme, l'application plus stricte de la réglementation sur la contamination de l'air activera le marché de l'équipement de contrôle, en particulier dans les domaines et dans les zones géographiques désignés comme prioritaires.

ÉVALUATION DU MARCHÉ DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR MILLIONS DE DOLLARS US

	1993	1994	1995	1996	Croissance moyenne en pourcentage de 1993 à 1996
Équipement de contrôle	.15	15	15,0	17	4,2
Services d'analyse de l'air	0,8	0,4	0,5	0,7	s/o
Équipement de lutte contre la pollution	18,0	15,0	15,0	18,0	0
Équipement de rénovation dans le secteur du gaz naturel	306,0	330,0	370	420,0	11,1
Total	339,8	360,4	400,5	455,7	10,3

Source : United States Agency for International Development (USAID), 1995.

Le gouvernement accorde dorénavant une grande importance aux études régionales sur la qualité de l'air, qui servent de fondement à la nouvelle réglementation sur le contrôle des émissions. La réglementation sur la pollution atmosphérique devrait devenir plus rigoureuse à compter de 1998. Aussi, il y aura un marché important pour les analyses et les études quantitatives.

D'après les spécialistes du domaine interrogés pour la rédaction de ce profil, les autres débouchés importants dans le sous-secteur de la pollution atmosphérique sont, entre autres :

- les gouvernements des États, qui sont des clients importants pour l'équipement d'analyse de la qualité de l'air, mobile et fixe, pour les programmes de contrôle des régions. Les villes de Juárez et de Tijuana devraient également investir en équipement de contrôle de la pollution atmosphérique dans un avenir proche mais Mexico, Monterrey, Guadalajara et Torreón ont déjà des réseaux dans ce domaine;
- les systèmes de vérification des véhicules automobiles, en particulier dans le cadre du programme de contrôle prévu à Monterrey;
- les précipitateurs électrostatiques, en particulier pour le secteur du ciment;
- on continuera à réaliser des études sur les transports dans les villes de taille moyenne qui nécessiteront des services de soutien technique;
- même si les ventes d'épurateurs-laveurs et des autres technologies de lutte contre la pollution sont d'un niveau étonnamment faible, il y a un marché pour les cyclones et les dépoussiéreurs à sacs.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES

La demande pour les systèmes de manutention de déchets solides vient essentiellement des municipalités et des gouvernements des États. Le marché le plus important est celui des concessions pour le ramassage mais on assiste progressivement à un regroupement des marchés de ramassage et d'exploitation de sites d'enfouissement. Le ramassage des ordures municipales subit la forte influence des syndicats, qui ne sont pas nécessairement favorables aux privatisations.

Les consommateurs industriels demandent également des systèmes d'élimination intégrée. Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement, ils auront de plus en plus besoin de services comme :

- l'analyse et la remise en état des sols. Le gouvernement mexicain envisage une nouvelle réglementation qui imposerait aux vendeurs de propriétés commerciales d'obtenir une inspection environnementale avant la vente;
- des vérifications environnementales. Si une nouvelle mesure envisagée pour rendre les évaluations environnementales déductibles d'impôt est promulguée, on devrait voir augmenter le nombre de demandes pour les vérifications et les évaluations provenant de PME;
- l'identification des déchets. Le gouvernement devrait élaborer des critères précis de classification pour les déchets dangereux et imposer la divulgation des inventaires industriels. Cela suscitera une demande de services d'ingénierie ainsi que de services et d'équipement de laboratoire.

ÉVALUATION DU MARCHÉ DES SERVICES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES EN MILLIONS DE DOLLARS US

	1993	1994	1995	1996	Croissance moyenne en pourcentage de 1993 à 1996
Recyclage municipal	7	7,5	8,5	10	12,6
Services municipaux de ramassage	150	200	250	313	27,8
Sites d'enfouissement sanitaires municipaux	5	10	15	20	58,7
Incinérations hospitalières	5	5	7	9	21,6
Recyclage industriel	20	18	20	23	4,8
Incinération industrielle	0	20	23	77	96,2
Sites d'enfouissement de déchets dangereux	0	50	0	260	n/a
Total	187	310,5	323,5	712	

Source : United States Agency for International Development (USAID), 1995.

LES DÉCHETS DANGEREUX

Le marché actuel pour l'élimination de déchets dangereux est relativement petit. Une évaluation réalisée en 1995 estimait que le marché de l'incinération hospitalière était de 8,5 millions de dollars US, celui du recyclage industriel de 20 millions et celui de l'incinération industrielle de 23 millions de dollars US. À moyen terme, ce marché devrait augmenter sensiblement avec l'entrée en vigueur des nouveaux règlements. On prévoit en particulier le premier règlement mexicain sur les biphényles polychlorés (BPC) en 1996.

Les possibilités qui devraient apparaître entreront dans deux catégories. Il y aura besoin d'installations d'élimination et de conservation à grande échelle, ainsi que de solutions d'équipement et de conseils adaptés aux besoins d'une entreprise donnée. À court terme, le marché concernera essentiellement les services de conseils et l'entreposage. À moyen terme, les services techniques prendront de l'expansion pour englober la remise en état des sites et les unités portables exploitées par des entreprises de l'extérieur. À long terme, on verra évoluer le marché vers des installations permanentes.

Les spécialistes du secteur signalent qu'il y aura des possibilités pour un certain nombre de produits et de services précis :

- la demande d'unités d'incinération dans les grandes entreprises de transformation augmentera;
- le marché des produits sera concentré dans les technologies approuvées par l'*Instituto Nacional de Ecología (INECO)*, Institut national pour l'écologie. Cela confère aux sociétés américaines ayant reçu l'approbation de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) un avantage;
- la demande des incinérateurs de déchets cliniques augmentera dès que la nouvelle réglementation sera promulguée;
- le marché du transport augmentera régulièrement à moyen terme au fur et à mesure que l'application de la réglementation obligera les compagnies à s'occuper de leurs déchets dangereux. Ce marché est interdit à la concurrence étrangère jusqu'à la fin de 1995. Il deviendra alors graduellement accessible aux entreprises étrangères et les sociétés canadiennes intéressées devront établir des coentreprises avec les compagnies de transport locales;
- il y a un marché pour la remise en état des sols et le nettoyage des nappes phréatiques à la suite des déversements d'huile. On se contente souvent de procéder à une simple remise en état biologique des sites. *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, la compagnie pétrolière nationale, possède 3 000 stations-service qui ont des problèmes chroniques de fuites. La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale de l'électricité, et *Ferrocarriles Nacionales de México*, Société nationale des chemins de fer mexicains, sont également des clients importants. Il faut souvent remettre les sites en état avant la privatisation des sociétés d'État. La plupart des projets seront attribués à des entreprises qui peuvent fournir des solutions clés en main.

LES SERVICES-CONSEILS

Exception faite des grandes multinationales, les organismes industriels mexicains tendent à être beaucoup moins sophistiqués que leurs homologues canadiens. Ils peuvent réaliser qu'ils sont confrontés à un problème environnemental, en particulier s'ils ont déjà eu la visite d'un inspecteur, mais ils ignorent souvent la nature exacte du problème. Ils ont peu d'expérience dans les méthodes de production adaptées à l'environnement et, en règle générale, comprennent mal les principes sous-jacents. Malheureusement, un grand nombre d'entre eux pensent qu'il y a des solutions simples et ils sont facilement victimes de sociétés leur vendant un équipement précis plutôt que des solutions.

Il y a des débouchés importants pour les sociétés canadiennes d'expertise-conseil, en particulier celles qui ont de l'expérience auprès des secteurs équivalents au Canada. Toutefois, comme le signale un spécialiste, elles doivent, pour réussir, réaliser une double vente, c'est-à-dire d'abord convaincre les clients qu'ils ont besoin d'un expert-conseil, et ensuite vendre leurs compétences particulières.

Il se peut que la législation à venir dans certains États impose des vérifications environnementales pour toutes les industries présentant des risques élevés. Cela augmenterait sensiblement les possibilités pour les consultants en environnement.

ÉVALUATION DU MARCHÉ DES SERVICES-CONSEILS EN ENVIRONNEMENT EN MILLIONS DE DOLLARS US

	1993	1994	1995	1996	Croissance moyenne en pourcentage de 1993 à 1996
Vérifications	10,0	7,5	8,5	10,0	2
Évaluations d'effets environnementaux	12,5	10,0	11,0	12,5	1
Total	22,5	17,5	19,5	22,5	

Source : United States Agency for International Development (USAID), 1995.

LES STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ

Une forte présence locale est indispensable pour les entreprises canadiennes qui veulent pénétrer le marché mexicain. La plupart constateront que la meilleure solution est de trouver un partenaire local.

Le secteur de l'environnement est nouveau au Mexique et les entreprises locales ont tendance à être estomaquées quand elles voient les prix pratiqués à l'étranger pour les services environnementaux. Le plus souvent, les décideurs ne comprennent pas les concepts nécessaires pour faire la distinction entre un bon et un mauvais service. Un problème connexe est que les Mexicains ne sont pas habitués à payer pour les services d'élimination des déchets. Pour venir à bout de cette difficulté fondamentale, les entreprises doivent persévérer dans leurs activités de commercialisation, ce qui comprend la formation technique des clients.

LA PRÉSENCE LOCALE

Il est possible que l'obstacle le plus important à une plus grande pénétration des sociétés canadiennes sur le marché mexicain de l'environnement soit leur manque de présence locale. Les Mexicains préfèrent acheter des services et de l'équipement importé d'entreprises qui ont démontré qu'elles sont engagées sur le marché local.

Une façon pratique de mettre cette présence en place est de constituer une alliance stratégique ou un partenariat avec une société mexicaine. Les entreprises canadiennes peuvent fournir les compétences et la technologie qui s'adapteront bien à la connaissance du marché et aux coûts d'exploitation relativement faibles des partenaires locaux.

Les entreprises canadiennes qui veulent établir des relations d'affaires avec des sociétés mexicaines devraient avoir, à tous les niveaux, du personnel qui a une connaissance pratique de l'espagnol. Les clients mexicains ont besoin qu'on leur accorde beaucoup d'attention et qu'on fasse un suivi attentif. Les relations informelles ont une grande importance et il arrive souvent qu'on ne conclue les affaires qu'après avoir établi des relations personnelles.

LA DISTRIBUTION

Les grandes entreprises environnementales s'intéresseront probablement essentiellement aux projets clés en main et aux concessions, et elles traiteront alors directement avec le client. Les entreprises mexicaines préfèrent travailler directement avec la source, en particulier quand il s'agit de processus et de projets hautement techniques. Il faudra probablement un partenaire local pour assurer le service et la coordination au jour le jour, mais le fournisseur étranger doit être perçu comme exerçant le contrôle, parce qu'on considère que la technologie étrangère est supérieure.

Les distributeurs jouent un rôle plus important pour les systèmes et les services de technologie moins relevés. Le traitement des déchets cliniques est un exemple de domaine dans lequel il est indispensable d'avoir un représentant local à cause du grand nombre de clients éventuels. Chaque hôpital procède à ses propres achats.

En règle générale, les meilleurs candidats au partenariat sont des entreprises locales du secteur environnemental. Le marché industriel impose des techniques de commercialisation proactives et les marchés municipaux nécessitent de plus en plus la même approche. Une entreprise environnementale mexicaine bien établie aura la connaissance du marché et les contacts permettant de le pénétrer. Il est indispensable qu'il y ait un lien technique fort entre les deux partenaires. Il est possible qu'il soit nécessaire de présenter les nouvelles technologies aux clients éventuels avec un préavis très bref et le fait de disposer d'un personnel technique parfaitement qualifié sur le terrain, au Mexique, constitue un réel avantage.

LE FINANCEMENT

Malgré le besoin généralisé d'investissement dans le domaine de l'environnement au Mexique, les projections les plus optimistes de croissance du marché avec l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) ne se sont pas concrétisées, même avant la dévaluation du peso en 1994. En réalité, un grand nombre de sociétés américaines qui se sont précipitées sur le marché au cours des dernières années s'en retirent maintenant. Cela s'explique essentiellement par l'incapacité des gouvernements et des entreprises du Mexique à payer les technologies de l'environnement dont ils ont besoin.

Le financement des projets environnementaux réalisés par des PME relève de la *Nacional Financiera (NAFIN)*, banque nationale de développement d'État. Elle fournit des garanties de prêts pour les projets environnementaux ainsi qu'une participation au capital pour les sociétés de ce secteur. Les garanties de *NAFIN* pourront atteindre la moitié du montant d'un prêt, à condition que l'autre moitié soit garantie par les actifs de la société ou les actifs personnels de ses dirigeants. Ces garanties de prêts sont conçues pour les entreprises qui ne sont pas admissibles aux prêts bancaires ordinaires et seules les sociétés incorporées au Mexique y ont droit, qu'elles appartiennent ou non à des intérêts étrangers. On ignore actuellement dans quelle mesure *NAFIN* peut fournir ce financement dans la situation économique actuelle.

Le financement des prêteurs internationaux comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement a été important, mais il ne peut suivre le rythme de la demande. À la fin de 1993, la Banque mondiale avait accordé une ligne de crédit de 1,8 milliard de dollars US pour les programmes environnementaux entre 1993 et 1995.

La Banque interaméricaine de développement a accordé des lignes de crédit au Mexique qui sont destinées aux entreprises qui polluent l'eau. Les projets de la Banque, prévus pour 1995, comprennent 300 millions de dollars US pour l'irrigation et le drainage et 600 millions de dollars US pour un programme d'assainissement de base. Un montant additionnel de 200 millions de dollars US est affecté au *Programa Nacional de Agua Potable para Zonas Rurales*, Programme national pour l'approvisionnement en eau dans les régions rurales en 1996. Un autre projet pour des installations additionnelles de traitement des eaux usées à Mexico en est à ses premières phases.

Il faut toutefois savoir qu'une grande partie de ces fonds ne sera jamais dépensée parce que le gouvernement mexicain n'est pas actuellement en mesure de respecter l'exigence prévoyant qu'il fournisse des fonds équivalents. Il ne dispose pas non plus de la capacité administrative pour gérer un grand nombre de grands projets en même temps. Environ la moitié des fonds affectés aux projets environnementaux mexicains n'ont pas été utilisés. On en conclut donc qu'un financement novateur est indispensable pour réussir à accroître les ventes à l'exportation de technologies environnementales par les entreprises canadiennes.

LES PROJETS CONSTRUCTION-EXPLOITATION-TRANSFERT (CET)

Le gouvernement fédéral incite les municipalités à donner les services municipaux en «concession». Cela concerne le traitement des eaux usées ainsi que le ramassage et l'élimination des déchets solides qui pourraient être confiés au secteur privé pour financer des améliorations rapides.

Les accords de type construction-exploitation-transfert (CET) ont pris de l'importance dans le domaine de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées. Cela tient au fait que les municipalités ont maintenant la juridiction complète sur la perception des factures et sur le paiement aux exploitants d'usines. On a assisté, au cours des deux dernières années, à une généralisation à grande échelle de la facturation de la consommation d'eau et des rejets d'eaux usées. Le gouvernement exige maintenant la mise en place de compteurs et les prix ont monté en flèche.

De plus, les contrats d'achat fermes sont maintenant courants pour les projets d'approvisionnement en eau potable. Le gouvernement fédéral et les gouvernements des États ont consenti des garanties dans le cas de défaut de paiement des municipalités. Les concessions de type CET ont été accordées récemment pour des périodes de 12 à 15 ans.

D'après un dirigeant du *Grupo Mexicano de Desarrollo*, à la fin de 1994, le secteur privé participait, dans le domaine de l'eau, à 27 concessions d'une valeur totale d'environ 1,8 milliard de dollars US.

Il est extrêmement difficile d'obtenir le financement de projets de type CET au Mexique. Comme l'a signalé un dirigeant du milieu des affaires récemment, les fournisseurs étrangers devraient «apporter leur propre argent» quand ils envisagent d'offrir des ensembles de ce type.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

La possibilité de participer au secteur environnemental dépend du respect d'une longue liste de normes officielles. De plus, une entreprise doit être en mesure de faire la preuve aux autorités mexicaines qu'elle dispose des qualifications techniques nécessaires.

Le secteur environnemental mexicain est réglementé aux niveaux fédéral, des États et des municipalités. L'influence des divers organismes de réglementation sur le marché des produits et des services est abordée dans diverses sections de ce profil. Celle-ci présente un aperçu du cadre réglementaire.

Le système mexicain de réglementation environnementale trouve son fondement dans la Constitution du pays. En règle générale, le gouvernement fédéral est responsable des problèmes environnementaux qui touchent plus d'un État, y compris les grandes industries, les rivières et les systèmes de distribution d'eau. Le plus souvent, les États et les municipalités ont à s'occuper de l'alimentation en eau potable et du traitement des eaux usées.

La *Ley de Equilibrio Ecológico y Protección al Medio Ambiente*, Loi de l'équilibre écologique et de la protection de l'environnement de 1988, est la pierre angulaire de la politique environnementale du Mexique. Cette loi s'inspire de celles d'autres pays, dont les États-Unis, et incorpore des règles édictées par l'Agence de protection de l'environnement américaine, Environmental Protection Agency (EPA). Elle dispose du cadre de normes environnementales et de l'application de la réglementation et de la législation dans ce domaine dans tout le Mexique.

Cette loi est complétée par divers règlements et normes techniques. Ces règlements précisent les procédures qui sont imposées, alors que les normes définissent des paramètres quantitatifs.

Tous les États sont tenus de publier leur propre loi environnementale et jusqu'à maintenant, 29 États l'ont fait. Il s'agit pour l'essentiel d'adaptations de la loi fédérale. Les États de Tlaxcala et de Campeche n'ont pas encore promulgué leur propre législation dans ce domaine.

Un nouveau Secrétariat fédéral à l'environnement, le *Secretaría del Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)*, Secrétariat à l'environnement, aux ressources naturelles et aux pêches, a été créé par l'administration du président Zedillo à la fin de décembre 1994. Il a repris les responsabilités d'un certain nombre d'organismes environnementaux importants qui faisaient auparavant partie de divers ministères. Cela comprend l'*Instituto Nacional de Ecología (INECO)*, Institut national pour l'écologie, le principal organisme de définition des normes, et la *Procuraduría Federal para la Protección del Ambiente*, Bureau du procureur fédéral pour la protection de l'environnement. Ces deux organismes faisaient auparavant partie du *Secretaría de Desarrollo Social (SEDESOL)*, Secrétariat au développement social. Parallèlement, le SEMARNAP a également absorbé la *Comisión Nacional del Agua (CNA)*, Commission nationale de l'eau, et l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua (IMTA)*, Institut mexicain pour la technologie de l'eau, qui relevait auparavant du *Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos (SARH)*, Secrétariat à l'agriculture et aux ressources hydriques.

PRINCIPAUX ORGANISMES MEXICAINS DE RÉGLEMENTATION DE L'ENVIRONNEMENT

Organisme	Responsabilités environnementales	Commentaires
SEDESOL <i>Secretaría de Desarrollo Social,</i> Secrétariat au développement social	Toutes les questions de planification urbaine dans la mesure où elles ont des effets sur l'environnement, y compris la gestion des eaux usées et des déchets solides.	A perdu l' <i>Instituto Nacional de Ecología (INECO)</i> , Institut national pour l'écologie, et la <i>Procuraduría Federal para la Protección del Ambiente (PROFEPA)</i> , Bureau du procureur fédéral pour la protection de l'environnement, au profit du <i>Secretaría del Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)</i> , Secrétariat à l'environnement, aux ressources naturelles et aux pêches lors d'une réorganisation récente.
SEMARNAP <i>Secretaría del Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca,</i> Secrétariat à l'environnement, aux ressources naturelles et aux pêches	L'ensemble de la politique environnementale du Mexique.	Plus grand accent sur la privatisation et les concessions et sur l'utilisation d'instruments économiques dans la politique environnementale.
INECO <i>Instituto Nacional de Ecología,</i> Institut national pour l'écologie	Élaboration de règlements environnementaux (<i>NOM</i>) dans tous les domaines de l'environnement et de l'analyse des évaluations d'effets environnementaux soumis à son approbation.	Relève du <i>SEMARNAP</i> .
PROFEPA <i>Procuraduría Federal para la Protección del Ambiente,</i> Bureau du procureur fédéral pour la protection de l'environnement	Applique la réglementation élaborée par l' <i>INECO</i> , sauf pour les eaux usées (à moins que celles-ci ne soient considérées comme toxiques).	Augmente l'implication du secteur privé dans le processus d'application de la loi; relève du <i>SEMARNAP</i> .
CNA <i>Comisión Nacional del Agua,</i> Commission nationale de l'eau	Application de la réglementation sur les eaux usées élaborée par l' <i>INECO</i> si les effluents sont déversés dans une masse d'eau d'importance nationale comme une rivière, un lac, une baie ou un ruisseau.	Il est possible que les responsabilités d'application de la loi de la <i>CNA</i> soient transférées au <i>PROFEPA</i> ; relève du <i>SEMARNAP</i> .
IMTA <i>Instituto Mexicano de Tecnología del Agua,</i> Institut mexicain de la technologie de l'eau	Responsable de la recherche dans le domaine de l'eau et des eaux usées; met l'accent sur les développements et l'application des technologies.	Relève du <i>SEMARNAP</i> .

suite à la page suivante

Organisme	Responsabilités environnementales	Commentaires
Gouvernements des États	Tous les États, sauf deux, ont leur propre loi sur l'environnement et peuvent également avoir leurs normes dans ce domaine, qui peuvent être plus rigides que les équivalents fédéraux; source de financement pour les usines municipales de traitement des eaux usées.	Les États joueront un rôle plus important dans les pratiques de gestion environnementale; les États doivent approuver tous les projets municipaux de type construction-exploitation-transfert (CET) et les concessions qui durent plus de trois ans.
Gouvernements municipaux	Responsables du ramassage et de l'élimination des déchets solides et de l'application de la réglementation régissant les effluents des usines industrielles dans les systèmes municipaux de ramassage des eaux usées.	En place pour trois ans.

LES NORMES

Les normes officielles mexicaines sont connues sous le nom de *Normas Oficiales Mexicanas (NOM)* et sont édictées par des comités gouvernementaux de tous les secteurs, avec la participation de l'industrie, des universités et des instituts de recherche. L'*Instituto Nacional de Ecología (INECO)*, Institut national pour l'écologie a, en vertu de la *Ley de Equilibrio Ecológico y Protección al Medio Ambiente*, Loi sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement, le pouvoir d'élaborer les normes en matières d'environnement. Au milieu de 1994, l'*INECO* avait publié 58 *NOM*. On prévoit la publication de 16 autres pour 1995.

Des *NOM* concernant le traitement des eaux usées sont publiées pour divers secteurs industriels. Celles concernant la pollution atmosphérique et les déchets dangereux sont structurées en fonction de la source de la pollution. Les nouvelles normes prévues pour 1995 traiteront de ces trois domaines.

L'APPLICATION DE LA LOI

La *Procuraduría Federal para la Protección del Ambiente (PROFEPA)*, Bureau du procureur fédéral pour la protection de l'environnement, est responsable de l'application de la plupart des normes environnementales. La plupart de celles concernant le traitement des eaux usées relèvent des pouvoirs de la *Comisión Nacional del Agua (CNA)*, Commission nationale de l'eau, même si le *PROFEPA* a certains pouvoirs dans ce domaine également. Le *PROFEPA* employait, en 1993, plus de 500 inspecteurs en environnement et prévoyait procéder à des embauches additionnelles en 1994.

Le *PROFEPA* prétend qu'environ les deux tiers des entreprises mexicaines ont été visitées entre juillet 1992 et juillet 1994. Il affirme que les autres seront visitées au cours des deux années à venir. Toutefois, la plupart des observateurs doutent que cet organisme dispose des ressources nécessaires pour inspecter sérieusement un aussi grand nombre de sites. Malgré cela, il y a eu une augmentation marquée des efforts d'inspection au cours des dernières années. D'après les dirigeants du *PROFEPA*, plus de 100 entreprises se sont récemment vu imposer des amendes d'environ 8 000 N \$ pesos (environ 1 300 \$ US) chacune en un mois.

La crise économique a entraîné une réduction de l'activité d'application de la loi et les niveaux de pollution ont augmenté. Le *PROFEPA* n'interrompt pas autant d'activités polluantes qu'il le faisait par le passé par crainte de faire monter le chômage. Cela revient à dire que les PME, le plus souvent, ne font l'objet d'aucune rigueur en matière d'application de la loi. Les efforts d'inspection sont dirigés vers les grandes entreprises, mais il faut aussi savoir que le *PROFEPA* lui-même n'a pas toutes les ressources nécessaires pour procéder à des inspections techniques détaillées. Il accorde également des délais plus longs pour les activités de nettoyage. Un grand nombre de grandes entreprises, en particulier les sociétés multinationales, respectent les normes environnementales internationales dans leur désir d'avoir un comportement civique, ce qui permet de s'attendre à ce que les efforts d'application de la loi soient probablement concentrés d'ici peu sur certaines industries en particulier.

Un grand nombre de spécialistes du domaine estiment que le *PROFEPA* et la *CNA* éprouvent toutes deux beaucoup de difficultés à faire appliquer la réglementation dans les *paraestatales*, sociétés d'État, comme *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, compagnie pétrolière nationale, et la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale de l'électricité. *PEMEX* a demandé à *PROFEPA* de l'autoriser à réaliser elle-même ses propres vérifications internes au lieu d'utiliser les entreprises approuvées de l'extérieur.

À compter de 1993, le gouvernement mexicain a mis en place un système de vérification environnementale obligatoire pour certaines entreprises. Pendant la réalisation d'un projet pilote en 1992, le gouvernement a payé les vérifications réalisées par des sociétés américaines et britanniques. À compter de 1993, les entreprises visées devaient payer leurs vérifications dont les coûts pouvaient atteindre 100 000 \$ US. Toutefois, pour la plupart des entreprises, ces vérifications environnementales sont volontaires. Dans le cadre de ce programme, les entreprises peuvent éviter les inspections de leurs installations par les responsables du gouvernement en accordant des contrats de vérification pour l'ensemble de leurs activités à une entreprise approuvée. La vérification est alors adressée au *PROFEPA* qui l'examine. Dans ce cas, le *PROFEPA* collaborera avec la société pour préparer conjointement avec elle un calendrier pour régler les problèmes, s'il y en a.

D'après le *PROFEPA*, sur un total de 13 000 inspections réalisées en 1993, 40 pour 100 ont visé des sites industriels. Il y a eu 742 fermetures d'usine, dont 30 pour 100 parce que les installations ne respectaient pas les 33 *Normas Oficiales Mexicanas (NOM)*, normes officielles, concernant le traitement des eaux usées. Au cours du premier trimestre de 1995, *PROFEPA* a pris 713 «mesures» à la suite de ces inspections. Dans un cas, il s'agit d'une fermeture complète permanente et dans deux autres cas, de fermetures partielles permanentes. Il y a également eu 81 fermetures temporaires et 629 entreprises se sont vu imposer des amendes.

Les dirigeants du gouvernement mexicain, lors des entrevues réalisées pour la rédaction de ce profil, ont signalé que la majorité des entreprises inspectées qui ne respectent pas les normes se sont avérées désireuses de coopérer et procéderont aux investissements nécessaires au cours des cinq années à venir pour recycler et traiter les eaux usées qu'elles produisent.

Au début de 1995, la Banque mondiale envisage un prêt additionnel de 25 millions de dollars US pour fournir une aide technique aux efforts d'application de la loi du *PROFEPA*.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALÉNA)

Avec l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), les entreprises canadiennes obtiennent un traitement égal pour les contrats fédéraux de plus de 50 000 \$ CAN pour des achats de biens et de services et de plus de 6,5 millions de dollars CAN pour des services de construction. Dans le cas des projets municipaux, ces seuils sont fixés à 250 000 \$ CAN pour les biens et les services et à 8 millions de dollars CAN pour les travaux de construction. Les sociétés d'État régies par ces dispositions comprennent *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, la compagnie pétrolière nationale, la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale de l'électricité, *Ferrocarriles Nacionales de México (FNM)*, Société nationale des chemins de fer mexicains, et la *Comisión Nacional del Agua (CNA)*, Commission nationale de l'eau.

OÙ OBTENIR DE L'AIDE ADDITIONNELLE

MINISTÈRES ET SERVICES DU GOUVERNEMENT CANADIEN AU CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (MAÉCI)

Le MAÉCI est le ministère du gouvernement fédéral canadien auquel il incombe le plus directement de travailler au développement des échanges commerciaux. Pour obtenir des conseils sur la façon d'exporter, on commencera par s'adresser à l'InfoCentre, qui est en mesure de donner des renseignements sur les programmes et les services touchant aux exportations. Ce centre aide à trouver rapidement des solutions aux problèmes d'exportation et à accéder au réseau de renseignements commerciaux du MAÉCI. Il peut aussi fournir aux entreprises intéressées des publications spécialisées dans le domaine des exportations.

InfoCentre

Téléphone : 1-800-267-8376 ou (613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709
FaxLink : (613) 944-4500
Babillard électronique de l'InfoCentre (BÉI) :
1-800-628-1581 ou (613) 944-1581

La direction général de l'Amérique latine et des Antilles s'occupe de la promotion des échanges commerciaux avec le Mexique. Il y a plusieurs délégués commerciaux à l'Ambassade du Canada à Mexico ainsi qu'aux consulats de Monterrey et de Guadalajara. Les délégués commerciaux peuvent fournir toute une gamme de services, comme présenter les sociétés canadiennes à d'éventuels clients au Mexique, fournir des conseils sur les canaux de commercialisation, aider ceux qui souhaitent participer à des foires commerciales, contribuer à trouver des sociétés mexicaines qui conviennent comme agent et compiler des renseignements de crédit et d'affaires sur les éventuels clients étrangers.

Direction générale de l'Amérique latine et des Antilles Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Édifice Lester B. Pearson
125, prom. Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Téléphone : (613) 996-5547
Télécopieur : (613) 996-6142

CENTRES DE COMMERCE INTERNATIONAL

Les Centres de commerce international sont répartis dans tout le pays afin que les entreprises implantées dans les régions puissent facilement s'y adresser pour obtenir diverses formes d'aide à l'exportation. Les centres relèvent du MAÉCI et comptent un délégué commercial au sein de leur personnel. Ils aident les entreprises à déterminer si elles sont ou non prêtes à exporter, à mener à bien leurs travaux de recherche et de planification des marchés. Leur personnel donne aussi aux entreprises l'accès aux programmes gouvernementaux conçus pour promouvoir les exportations et obtient l'aide de la Direction du développement du commerce à Ottawa et des conseillers commerciaux à l'étranger. Adressez-vous au Centre de commerce international le plus proche.

Terre-Neuve

Centre de commerce international
Place Atlantic
215, rue Water, bureau 504
C.P. 8950
St. John's (Terre-Neuve) A1B 3R9
Téléphone : (709) 772-5511
Télécopieur : (709) 772-2373

Île-du-Prince-Édouard

Centre de commerce international
Mail Confederation Court
134, rue Kent, bureau 400
C.P. 1115
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7400
Télécopieur : (902) 566-7450

Nouvelle-Écosse

Centre de commerce international
1801, rue Hollis
C.P. 940, succursale postale «M»
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Téléphone : (902) 426-7540
Télécopieur : (902) 426-2624

Nouveau-Brunswick

Centre de commerce international
1045, rue Main, unité 103
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Téléphone : (506) 851-6452
Télécopieur : (506) 851-6429

Québec	Centre de commerce international 5, Place Ville-Marie, 7 ^e étage Montréal (Québec) H3B 2G2 Téléphone : (514) 496-4636 Télécopieur : (514) 283-8794
Ontario	Centre de commerce international Édifice Dominion Public 1, rue Front Ouest, 4 ^e étage Toronto (Ontario) M5J 1A4 Téléphone : (416) 973-5053 Télécopieur : (416) 973-8161
Manitoba	Centre de commerce international 330, av. Portage, 8 ^e étage C.P. 981 Winnipeg (Manitoba) R3C 2V2 Téléphone : (204) 983-4540 Télécopieur : (204) 983-2187
Saskatchewan	Centre de commerce international Édifice S.J. Cohen 119, 4 ^e Avenue Sud, bureau 401 Saskatoon (Saskatchewan) S7K 5X2 Téléphone : (306) 975-5315 Télécopieur : (306) 975-5334
Alberta	Centre de commerce international Place Canada 9700, av. Jasper, pièce 540 Edmonton (Alberta) T5J 4C3 Téléphone : (403) 495-2944 Télécopieur : (403) 495-4507
	Centre de commerce international 510, 5 ^e Rue S.-O., bureau 1100 Calgary (Alberta) T5P 3S2 Téléphone : (403) 292-6660 Télécopieur : (403) 292-4578
Colombie-Britannique	Centre de commerce international 300, rue West Georgia, bureau 2000 Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 6E1 Téléphone : (604) 666-0434 Télécopieur : (604) 666-8330

**Le bureau d'Edmonton dessert également les Territoires du Nord-Ouest*

**Le bureau de Vancouver dessert également le Yukon*

RÉSEAU MONDIAL D'INFORMATION SUR LES EXPORTATIONS (EXPORTATIONS WIN)

Exportations WIN est un système informatisé conçu par le MAÉCI pour aider les agents de développement du commerce du Canada en poste à l'étranger à faire correspondre les besoins qu'ils y constatent aux capacités des sociétés canadiennes. Ce système fournit aux agents du gouvernement fédéral des renseignements sur les capacités, l'expérience et l'intérêt de plus de 23 000 exportateurs canadiens. Pour s'inscrire au réseau Exportations WIN, téléphonez au (613) 996-5701, ou télécopiez au 1-800-667-3802 ou (613) 944-1078.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS D'EXPORTATION (PDME)

Ce programme s'efforce d'augmenter les ventes à l'exportation en participant aux coûts des activités lancées par l'industrie et destinées aux marchés d'exportation.

Le PDME peut fournir une aide financière allant jusqu'à 50 pour 100 des dépenses admissibles. Il est à noter qu'il s'agit d'une contribution remboursable et non d'une subvention, et qu'elle doit être préalablement approuvée par les autorités responsables. Les activités admissibles comprennent, entre autres :

- les stratégies de développement des marchés peuvent bénéficier d'une aide financière pour les voyages, la participation à des foires commerciales et les activités d'appui à la commercialisation, dans le cadre d'un des volets du plan de commercialisation de l'entreprise;
- les entreprises novices à l'exportation peuvent recevoir de l'aide pour cerner des possibilités précises d'exportation, soit au moyen de visites d'identification de marchés d'exportation ou de participations à des foires commerciales internationales;
- la préparation de soumissions pour des projets d'immobilisations à l'étranger dont les appels d'offres ont été lancés à l'échelle internationale; et
- les activités des associations commerciales ou industrielles nationales, qui ne sont pas des organisations de vente, menées pour le compte des sociétés qui en sont membres.

Le programme fournit également une aide pour certains types d'activités planifiées par les gouvernements comme les missions commerciales à l'étranger de représentants d'entreprises canadiennes et les missions d'acheteurs et de représentants gouvernementaux étrangers en visite au Canada qui peuvent influencer les ventes à l'exportation. Pour obtenir des renseignements de nature générale, téléphoner à l'InfoCentre au numéro 1-800-267-8376. Pour présenter une demande d'aide, s'adresser au Bureau du commerce international le plus près de chez vous.

FINANCEMENT INTERNATIONAL

Le MAÉCI vient en aide aux exportateurs canadiens qui s'efforcent d'instaurer des relations commerciales multilatérales financées par les institutions de financement internationales (IFI). Les exportateurs canadiens et les associations commerciales peuvent alors avoir accès à des données sur les marchés, parvenir à une meilleure compréhension de la concurrence et déterminer s'il est possible et rentable pour eux de s'attaquer à des marchés financés par une IFI. Le MAÉCI peut également fournir des renseignements et des conseils sur les programmes d'aide financés par le gouvernement canadien et aider les sociétés à élaborer des stratégies efficaces d'exportation. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

Direction des finances internationales
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, prom. Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Téléphone : (613) 995-7251
Télécopieur : (613) 943-1100

PROGRAMME D'APPORTS TECHNOLOGIQUES (PAT)

Géré par le MAÉCI et pris en charge localement par le Conseil national de recherches, ce programme est conçu pour aider les entreprises canadiennes à localiser, acquérir et adopter les technologies étrangères en faisant la promotion de la collaboration internationale. Le ministère de l'Industrie (MI) contribue également à la promotion de ce programme. Les agents de celui-ci répondent aux demandes visant à déterminer l'origine et les possibilités de technologie pour instaurer la coopération entre des entreprises canadiennes et étrangères. Ce programme viendra également en aide aux sociétés canadiennes qui procèdent à des visites exploratoires à l'étranger afin d'identifier les technologies étrangères qui les intéressent et de négocier leur acquisition. Pour de plus amples renseignements, téléphonez au (613) 993-5326.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La Direction générale de l'investissement et de technologie s'affaire à promouvoir le Canada auprès des investisseurs étrangers comme une destination intéressante et concurrentielle pour leurs éventuels investissements. Elle encourage particulièrement ceux qui prennent la forme de nouvelles usines et de matériel, de coentreprises ou de partenariats stratégiques. La Direction cherche surtout à attirer des investissements qui font venir de nouvelles technologies au Canada, un élément-clé de la création de nouveaux emplois et de possibilités de développement économique. Elle aide également les entreprises canadiennes à trouver des partenaires d'investissement international et à accéder aux sources étrangères de capitaux et de technologies. La Direction générale de l'investissement et de la technologie assure un

appui aux pdg de filiales canadiennes de multinationales qui cherchent à attirer au Canada les mandats de fabrication et de recherche-développement. En outre, elle surveille et analyse les tendances d'investissement et la perception du Canada comme destination de ces investissements. La Direction travaille étroitement avec les directions géographiques du MAÉCI de même qu'avec les agents d'investissements en poste en l'étranger, les autorités provinciales et municipales ainsi qu'avec les organismes professionnels et commerciaux. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la :

Direction générale de l'investissement et de technologie
Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international
Édifice Lester B. Pearson
125, prom. Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Téléphone : (613) 995-4128
Télécopieur : (613) 995-9604

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE (MI)

Le MI s'est vu confier à sa création un vaste mandat pour améliorer la capacité concurrentielle de l'industrie canadienne en stimulant la croissance des entreprises canadiennes, en favorisant un milieu d'affaires juste et efficace tant pour les sociétés que pour les consommateurs et en encourageant le commerce dans les domaines de la science et de la technologie. En ce qui concerne les petites entreprises, ce ministère a été doté de responsabilités particulières :

- développer, mettre en œuvre et promouvoir des politiques nationales mettant l'accent sur la capacité concurrentielle internationale de l'industrie, l'amélioration du développement industriel, scientifique et technologique et l'amélioration de la productivité et de l'efficacité de l'industrie;
- promouvoir la mobilité des biens, des services et des facteurs de production au Canada;
- développer et mettre en œuvre des politiques nationales mettant l'accent sur l'entrepreneuriat ainsi que le lancement, la croissance et l'exportation des petites entreprises;
- élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes nationaux concernant les avantages industriels découlant des politiques d'achats de biens et de services par le gouvernement du Canada; et
- promouvoir et fournir des services de soutien à la commercialisation des biens, des services et de la technologie provenant du Canada.

Les bureaux régionaux travaillent directement avec les sociétés canadiennes afin de promouvoir le développement industriel, scientifique et technologique. Ils aident leurs clients à tirer parti des possibilités sur un marché international concurrentiel en leur fournissant des services dans le domaine des renseignements d'affaires, du développement technologique et industriel ainsi que du développement commercial et des marchés. Le MI assure également la promotion et la gestion de tout un ensemble de programmes et de services.

Les bureaux régionaux du MI offrent les avantages particuliers suivants :

- l'accès aux renseignements et à l'expertise sur le commerce et la technologie;
- l'accès à des réseaux nationaux et internationaux;
- une base de connaissances du secteur industriel;
- des locaux communs avec les Centres de commerce international en liaison avec le MAÉCI et les représentations commerciales canadiennes à l'étranger;
- un intérêt particulier pour les nouvelles sociétés et les compagnies seuil; et
- des renseignements d'affaires.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez au (613) 941-0222.

Bureau d'échange de technologie sur l'environnement
Ministère de l'Industrie
235, rue Queen, 7^e étage, Tour Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 954-3085
Télécopieur : (613) 952-9564

Centre de services aux entreprises
Ministère de l'Industrie
235, rue Queen, 1^{er} étage, Tour Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 952-4782
Télécopieur : (613) 957-7942

Service d'information sur l'ALÉNA
Ministère de l'Industrie
235, rue Queen, 5^e étage, Tour Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Télécopieur : (613) 952-0540

RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT ET DE DÉBOUCHÉS D'AFFAIRES (RADAR)

Le RADAR est une base de données informatisée qui contient des renseignements sur 25 000 sociétés canadiennes. On y trouve des renseignements de base sur les produits, les services et les activités, qui sont utiles aux clients éventuels. Le système a été créé en 1980 par le ministère de l'Industrie (MI), conjointement avec les gouvernements provinciaux participants. Le RADAR devait, au début, permettre aux délégués commerciaux du MAÉCI dispersés dans le monde de trouver des sociétés canadiennes capables de tirer parti des possibilités des marchés étrangers. Aujourd'hui, plus de 11 000 abonnés canadiens et internationaux utilisent le système pour trouver des fournisseurs canadiens. La majorité des abonnés sont des sociétés canadiennes. Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le (613) 954-5031.

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Ce service fournit aux entreprises canadiennes des renseignements détaillés sur les marchés, par produits. Il aide les entreprises à tirer parti des possibilités locales, d'exportation, de transfert de technologie et de nouveaux investissements dans le domaine de la fabrication. Les sociétés canadiennes utilisent ces renseignements pour prendre leurs décisions en ce qui concerne la fabrication, le développement de produits, la commercialisation et l'élargissement des marchés. Les renseignements peuvent être fournis de façon à répondre aux besoins spécifiques des clients. Des rapports particuliers précédemment publiés sont également disponibles sur demande. La base de données est mise à jour trimestriellement et annuellement. Ce service est offert gratuitement par télécopieur, courrier ou téléphone. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la :

Direction générale de l'information stratégique
Ministère de l'Industrie
235, rue Queen, 1^{er} étage, Tour Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 954-5031
Télécopieur : (613) 954-1894

REVENU CANADA

La direction générale des programmes douaniers de Revenu Canada donne des renseignements sur l'ALÉNA en espagnol à son Bureau d'aide ALÉNA — espagnol. On peut également se procurer les publications de Revenu Canada ainsi que les avis des douanes en téléphonant ou en télécopiant au Bureau de renseignements ALÉNA. Pour plus d'information, communiquez avec :

Bureau d'aide ALÉNA — Espagnol
Téléphone : (613) 941-0965.

Bureau de renseignements ALÉNA
Revenu Canada, Direction générale des programmes douaniers
191, av. Laurier Ouest, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0L5
Téléphone : 1-800-661-6121, ou (613) 941-0965
Télécopieur : (613) 952-0022

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

Une source importante de financement éventuel des entreprises canadiennes au Mexique est le fonds spécial disponible par le canal de l'ACDI dans le cadre du Programme de coopération industrielle connu sous le nom d'INC. Ce programme vise à aider financièrement les sociétés du secteur privé canadien qui cherchent à établir des relations d'affaires à long terme comme des coentreprises ou à conclure des accords de licence dans des pays en développement. L'INC appuie donc le développement des liens avec le secteur privé mexicain. Il encourage les sociétés canadiennes qui échangent leurs compétences et leurs expériences avec des partenaires mexicains et d'autres pays. Toute une série de mécanismes de l'INC aident les entreprises à mettre en place des accords de collaboration mutuellement avantageux pour des transferts de technologie et des créations d'emplois au Mexique.

Cinq mécanismes de l'INC aident les entreprises canadiennes admissibles à réaliser des études et fournissent des conseils professionnels aux clients éventuels. Quand un projet concerne l'amélioration de l'environnement, le transfert de technologie, l'aide au développement pour les femmes, la formation ou la création d'emplois, il est fortement recommandé de s'adresser à l'ACDI dès le début du projet. Un critère important pour l'ACDI est que le projet crée des emplois au Mexique sans en menacer d'autres au Canada. En vérité, la plupart des projets qui ont reçu l'aide de l'ACDI ont entraîné des augmentations nettes d'emplois au Canada. Pour plus d'information, communiquez avec la :

Direction de la coopération industrielle
Agence canadienne de développement international
200, prom. du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Téléphone : (819) 997-7905/7906
Télécopieur : (819) 953-5024

AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE (APÉCA)

Les entreprises du Canada atlantique qui veulent exporter au Mexique peuvent être admissibles à l'aide de l'agence. Celle-ci travaille conjointement avec des entrepreneurs de la région atlantique dans le but de promouvoir une activité économique autosuffisante dans cette partie du pays.

L'APÉCA vient en aide aux entreprises qui veulent développer leurs marchés actuels en élaborant des plans de commercialisation. Les efforts de l'agence portent sur le suivi des possibilités commerciales découlant de l'évolution économique mondiale ainsi que sur des communications visant à promouvoir la région, des missions commerciales et des activités connexes et une meilleure coordination avec les organismes fédéraux et provinciaux qui ont un rôle à jouer dans les domaines des possibilités commerciales et des investissements. Pour de plus amples renseignements :

Agence de promotion économique du Canada atlantique
Centre Blue Cross
644, rue Main
C.P. 6051
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8
Numéro sans frais : 1-800-561-7862
Télécopieur : (506) 851-7403

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA (DÉO)

DÉO assure la coordination des activités fédérales qui ont des conséquences sur la croissance de l'économie dans l'Ouest. Le ministère travaille en partenariat avec les gouvernements des provinces de l'Ouest, les associations d'affaires et industrielles et les communautés afin de stimuler l'économie de cette partie du pays.

Le programme «New Directions» contribuera à un meilleur positionnement des sociétés de l'Ouest sur les marchés d'exportation en améliorant leur compétitivité sur les marchés nationaux et mondiaux.

Le ministère n'accorde plus de prêts individuels aux sociétés; il cherche plutôt à créer des partenariats novateurs dans les secteurs public et privé. Ces partenariats pourront répondre aux divers besoins d'information, de services commerciaux et de capital des petites et moyennes entreprises, particulièrement dans les secteurs à forte croissance essentiels à la diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

L'un des nouveaux produits axé sur le développement des exportations offert par DÉO est le programme de personnel en commerce international, une initiative fédérale-provinciale qui relie les sociétés d'exportation de l'Ouest et les nouveaux diplômés post-secondaires. Le programme atteint deux objectifs socio-économiques d'importance : fournir aux entreprises le personnel supplémentaire dont elles ont besoin pour pénétrer les nouveaux marchés, et donner aux nouveaux diplômés l'occasion d'acquérir une précieuse expérience. Les projets de développement des exportations acceptés dans le cadre de ce nouveau programme peuvent être planifiés sur une période d'une à trois années et seront admissibles à une aide financière pouvant totaliser entre 7 500 \$ pour un an et 37 500 \$ pour trois ans, par diplômé. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Édifice Cargill
240, av. Graham, bureau 712
C.P. 777
Winnipeg (Manitoba) R3C 2L4
Téléphone : (204) 983-4472
Télécopieur : (204) 983-4694

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS (SEE)

La SEE est un organisme financier ouvert à sa clientèle, dont l'objectif est d'aider les entreprises canadiennes à se tailler une place sur les marchés mondiaux. Elle offre une vaste gamme de services de gestion du risque, y compris des assurances et du financement, aux entreprises canadiennes et à leurs clients de par le monde.

Les programmes de la SEE entrent dans quatre grandes catégories :

- des assurances sur le crédit à l'exportation, couvrant les crédits à moyen et à long terme;
- des assurances et des garanties de bonne fin protégeant les exportateurs et les institutions financières en cas d'exécution des divers instruments de garantie de bonne fin émis généralement par des banques ou d'autres établissements de sécurité;
- des assurances sur les investissements à l'étranger couvrant, entre autres, les risques politiques auxquels les nouveaux investissements canadiens à l'étranger sont exposés; et
- le financement à moyen et à long terme des exportations pour les acheteurs étrangers de produits et de services canadiens.

La SEE a établi de solides relations avec les principaux organismes des secteurs public et privé au Mexique et en Amérique latine. Les exportateurs peuvent composer le (613) 598-2860 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les petits exportateurs, dont les ventes à l'étranger ne dépassent pas un million de dollars CA, peuvent s'adresser à l'équipe chargée des nouveaux exportateurs, au 1-800-850-9626.

Les exportateurs du secteur des technologies de l'information peuvent s'adresser à l'équipe des technologies de l'information de la SEE, au (613) 598-6891.

Pour de plus amples renseignements sur la gamme complète des services de la SEE, s'adresser à l'un des bureaux suivants :

Ottawa Société pour l'expansion des exportations
151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 1K3
Téléphone : (613) 598-2500
Télécopieur : (613) 237-2690

Vancouver Société pour l'expansion des exportations
One Bentall Centre
505, rue Burrard, bureau 1030
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1M5
Téléphone : (604) 666-6234
Télécopieur : (604) 666-7550

Calgary Société pour l'expansion des exportations
510, 5^e Rue S.-O., bureau 1030
Calgary (Alberta) T2P 3S2
Téléphone : (403) 292-6898
Télécopieur : (403) 292-6902

Winnipeg Société pour l'expansion des exportations
**dessert le Manitoba et la Saskatchewan*
330, av. Portage, 8^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Téléphone : (204) 983-5114
Télécopieur : (204) 983-2187

Toronto Société pour l'expansion des exportations
Édifice de la Banque nationale
150, rue York, bureau 810
C.P. 810
Toronto (Ontario) M5H 3S5
Téléphone : (416) 973-6211
Télécopieur : (416) 862-1267

London Société pour l'expansion des exportations
Centre Talbot
148, rue Fullarton, bureau 1512
London (Ontario) N6A 5P3
Téléphone : (519) 645-5828
Télécopieur : (519) 645-5580

Montréal Société pour l'expansion des exportations
Tour de la Bourse
800, Carré Victoria, bureau 4520
C.P. 124
Montréal (Québec) H4Z 1C3
Téléphone : (514) 283-3013
Télécopieur : (514) 878-9891

Halifax Société pour l'expansion des exportations
Purdy's Wharf, Tour 2
1969, rue Upper Water, bureau 1410
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3R7
Téléphone : (902) 429-0426
Télécopieur : (902) 423-0881

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

Les sociétés canadiennes qui souhaitent réussir sur le marché mexicain peuvent avoir besoin de technologies additionnelles pour améliorer leurs capacités concurrentielles. Le Conseil national de recherches du Canada travaille avec les sociétés canadiennes de toutes tailles pour élaborer et mettre en œuvre des technologies leur conférant des avantages économiques. Le Conseil supervise le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), un réseau national pour la diffusion et le transfert de technologies.

Le réseau PARI contribue au processus de développement, d'accession, d'acquisition, de mise en œuvre et d'utilisation de la technologie dans toute l'industrie canadienne. Ce réseau existe depuis 50 ans et a acquis la réputation d'être un des programmes les plus souples et les plus efficaces du gouvernement fédéral. Le PARI tire parti d'un vaste réseau

regroupant plus de 190 bureaux dans près de 90 localités, de nombreux centres provinciaux de technologie, des laboratoires du Conseil de recherches même et d'instituts de recherche, les ministères du gouvernement fédéral et les agences de transfert technologique dans les universités canadiennes. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à :

Programme d'aide à la recherche industrielle
Conseil national de recherches du Canada
Chemin Montréal
Bâtiment M-55
Ottawa (Ontario) K1A 0R6
Téléphone : (613) 993-1770
Télécopieur : (613) 952-1086

CONTACTS IMPORTANTS AU CANADA

ORGANISMES PARRAINS

BAKER & MCKENZIE

Baker & McKenzie est une des plus importantes firmes juridiques internationales avec des bureaux dans 35 pays. Elle a actuellement quatre bureaux au Mexique, soit à Juárez, à Mexico, à Monterrey et à Tijuana. Outre ses services traditionnels, Baker & McKenzie aide ses clients à trouver des partenaires qui leur conviennent pour s'implanter au Mexique ou y élargir leurs activités. Pour de plus amples renseignements :

Baker & McKenzie

Avocats

Place BCE

181, rue Bay, bureau 2100

Toronto (Ontario) M5J 2T3

Téléphone : (416) 865-6910/6903

Télécopieur : (416) 863-6275

ENVIRONNEMENT CANADA

La Direction générale de l'avancement des technologies environnementales (DGATE) est le principal intervenant d'Environnement Canada dans le secteur de la technologie et du savoir-faire. Un de ses objectifs essentiels est de fournir à l'industrie canadienne de l'environnement les techniques, les technologies et les outils voulus pour assurer son essor et favoriser des partenariats. À l'appui de cet objectif, la DGATE offre toute une gamme de services, depuis l'évaluation de technologies environnementales jusqu'au transfert de technologies et à la coopération dans ce domaine. Ces services sont offerts en étroite collaboration avec les cinq bureaux régionaux du Ministère.

Divers clients en bénéficient, dont les entreprises canadiennes du secteur de l'environnement, les fournisseurs de technologies, les industries de l'exploitation des ressources et de la fabrication, les gouvernements fédéral et provinciaux, les gouvernements d'autres pays et des organismes internationaux. Les principaux éléments de la DGATE sont :

- le Centre de technologie environnementale
- le Bureau du transfert de la technologie
- la Division de l'avancement des technologies d'assainissement
- la Division des industries de l'environnement
- la Division de la gestion des installations nationales
- le Bureau des technologies environnementales du Burlington
- le Centre technique des eaux usées, exploité par la société Water Technology International
- le Centre canadien des technologies d'assainissement, exploité par la société Water Technology International

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la :

Direction générale de l'avancement des technologies environnementales

Environnement Canada

351, boul. Saint-Joseph, 18e étage

Hull (Québec) K1A 0H3

Téléphone : (819) 953-3090

Télécopieur : (819) 953-9029

ASSOCIATIONS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES

Association canadienne des industries de l'environnement (ACIE)

6, promenade Antares, bureau 204
Phase 2

Nepean (Ontario) K2E 8A9

Téléphone : (613) 723-3525

Télécopieur : (613) 723-0060

Association canadienne des industries de l'environnement (ACIE) C.-B.

a/s Environment & Economic Systems Development
Corporation

2397, avenue Nelson

Vancouver Ouest (Colombie-Britannique) V7V 2R1

Téléphone : (604) 922-1658

Télécopieur : (604) 926-5415

Environmental Services Association of Alberta (ESAA)

250-10508, 82^e Avenue

Edmonton (Alberta) T6E 2A4

Téléphone : (403) 439-6363 ou 1-800-661-waste

Télécopieur : (403) 439-4249

Saskatchewan Environmental Managers Association/Special Waste Services

Association of Saskatchewan (SEMA/SWSAS)

122-15, boulevard Innovation

Saskatoon (Saskatchewan) S7N 2X8

Téléphone : (306) 975-0660

Télécopieur : (306) 975-2032

Manitoba Environmental Industries Association (MEIA)

501-D, rue Weston

Case postale 192, Station L

Winnipeg (Manitoba) R3H 0Z5

Téléphone : (204) 775-6157

Télécopieur : (204) 755-9381

Association canadienne des industries de l'environnement — Ontario (ACIE-Ontario)

63, rue Polson, 2^e étage

Toronto (Ontario) M5A 1A4

Téléphone : (416) 778-6590

Télécopieur : (416) 778-5702 / 778-6599

L'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec (AESEQ)

232-1400, rue Sauvé ouest

Centre d'Achat l'Acadie Sauvé

Montréal (Québec) H4N 1C5

Téléphone : (514) 745-5380

Télécopieur : (514) 745-3582

New Brunswick Environment Industries Association

a/s Geobac Technology Group Inc.

C.P. 367, succursale A

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5B3

Téléphone : (506) 451-1991

Télécopieur : (506) 457-2100

Nova Scotia Environment Industries Association

International Marine Biodiversity Development

Corporation

5, avenue Lyngby

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 3T5

Téléphone : (902) 465-2743

Télécopieur : (902) 461-0799

Newfoundland Environment Industries Association (NEIA)

C.P. 43, Place Atlantic

602-215, rue Water

Saint-Jean (Terre-Neuve) A1C 6C9

Téléphone : (709) 722-3786

Télécopieur : (709) 722-3879

Association des ingénieurs-conseils du Canada

130, rue Albert

Bureau 616

Ottawa (Ontario) K1P 5G4

Téléphone : (613) 236-0569

Télécopieur : (613) 236-6193

Le Conseil canadien pour les Amériques (CCA)

Le CCA est un organisme à but non lucratif. Il a été créé en 1987 pour promouvoir les intérêts commerciaux en Amérique latine et dans les Antilles. Le CCA assure la promotion d'événements et de programmes destinés à augmenter le volume des affaires et à mettre en place des réseaux de contacts entre le Canada et les pays de la région. Il publie également un bulletin d'information bimensuel.

Conseil canadien pour les Amériques

Bureaux de la direction

360, rue Bay, bureau 300

Toronto (Ontario) M5H 2V6

Téléphone : (416) 367-4313

Télécopieur : (416) 367-5460

Association des exportateurs canadiens

99, rue Bank, bureau 250
Ottawa (Ontario) K1P 6B9
Téléphone : (613) 238-8888
Télécopieur : (613) 563-9218

Association des manufacturiers canadiens

75, boul. International, 4^e étage
Etobicoke (Ontario) M9W 6L9
Téléphone : (416) 798-8000
Télécopieur : (416) 798-8050

Chambre de commerce du Canada

55, rue Metcalfe, bureau 1160
Ottawa (Ontario) K1P 6N4
Téléphone : (613) 238-4000
Télécopieur : (613) 238-7643

Forum pour la formation en commerce international Inc.

155, rue Queen, bureau 608
Ottawa (Ontario) K1P 6L1
Téléphone : (613) 230-3553
Télécopieur : (613) 230-6808

Centre d'information linguistique

240, rue Sparks, RPO
C.P. 55011
Ottawa (Ontario) K1P 1A1
Téléphone : (613) 523-3510

Service d'invitations ouvertes à soumissionner

C.P. 22011
Ottawa (Ontario) K1V 0W2
Téléphone : 1-800-361-4637 ou (613) 737-3374
Télécopieur : (613) 737-3643

Association canadienne de normalisation

178, boul. Rexdale
Rexdale (Ontario) M9W 1R3
Téléphone : (416) 747-4000
Télécopieur : (416) 747-4149

Conseil canadien des normes

45, rue O'Connor, bureau 1200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7
Téléphone : (613) 238-3222
Télécopieur : (613) 995-4564

MULTILATERAL ORGANIZATIONS**Inter-American Development Bank**

1300 New York Avenue NW
Washington, D.C. 20577
U.S.A.

Tel.: (202) 623-1000

Fax: (202) 623-3096

The World Bank Group

Washington, D.C. 20433
U.S.A.

Tel.: (202) 477-1234

Fax: (202) 477-8391

BUREAUX DU GOUVERNEMENT MEXICAIN AU CANADA

L'ambassade du Mexique et les bureaux consulaires mexicains peuvent fournir de l'aide et des conseils aux sociétés canadiennes sur la façon de faire des affaires au Mexique. Pour plus d'information, veuillez vous adresser aux bureaux suivants :

Ambassade du Mexique

45, rue O'Connor, bureau 1500

Ottawa (Ontario) K1P 1A4

Téléphone : (613) 233-8988

Télécopieur : (613) 235-9123

Consulat du Mexique à Ottawa

45, rue O'Connor, bureau 1500

Ottawa (Ontario) K1P 1A4

Téléphone : (613) 235-6665

Télécopieur : (613) 235-9123

AUTRES CONSULATS GÉNÉRAUX DU MEXIQUE AU CANADA**Consulat général du Mexique**

2000, rue Mansfield, bureau 1015

Montréal (Québec) H3A 2Z7

Téléphone : (514) 288-2502/4916

Télécopieur : (514) 288-8287

Consulat général du Mexique

199, rue Bay, bureau 4440

C.P. 266, Succursale « Commerce Court Ouest »

Toronto (Ontario) M5L 1E9

Téléphone : (416) 368-2875/8141/1847

Télécopieur : (416) 368-8342

Consulat général du Mexique
810-1139, rue Pender Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4A4
Téléphone : (604) 684-3547/684-1859
Télécopieur : (604) 684-2485

COMMISSIONS COMMERCIALES MEXICAINES À L'ÉTRANGER

La *Banco Nacional de Comercio Exterior (Bancomext)* est la commission commerciale du Mexique. Elle a des bureaux au Canada, où elle offre des services de crédit, de garanties d'exportation et de conseils aux sociétés mexicaines qui veulent faire des affaires au Canada.

BANQUES MEXICAINES AYANT DES BUREAUX AU CANADA

Banco Nacional de México (Banamex), *Banco de Comercio (Bancomer)* et *Banca Serfin* sont des banques du secteur privé qui offrent des services spécialisés par l'intermédiaire de leurs centres internationaux d'information sur le commerce. Ces centres sont branchés sur un réseau informatisé de communication qui leur donne accès à de nombreuses bases de données économiques, gouvernementales et financières à travers le monde. Ces banques sont implantées partout au Mexique et ont des bureaux à Toronto.

Banco Nacional de México (Banamex)
1, place First Canadian, bureau 3430
C.P. 299
Toronto (Ontario) M5X 1C9
Téléphone : (416) 368-1399
Télécopieur : (416) 367-2543

Banco de Comercio (Bancomer)
The Royal Bank Plaza
Tour Sud, bureau 2915
C.P. 96
Toronto (Ontario) M5J 2J2
Téléphone : (416) 956-4911
Télécopieur : (416) 956-4914

Banca Serfin
Place BCE, Tour du Canada Trust 161, rue Bay, bureau 4360
C.P. 606
Toronto (Ontario) M5J 2S1
Téléphone : (416) 360-8900
Télécopieur : (416) 360-1760

SERVICES DU GOUVERNEMENT CANADIEN AU MEXIQUE

SECTION DES AFFAIRES COMMERCIALES AMBASSADE DU CANADA À MEXICO

La Section des affaires commerciales de l'Ambassade du Canada à Mexico peut fournir une aide précieuse aux entreprises canadiennes qui souhaitent s'implanter au Mexique. Les délégués commerciaux connaissent bien le marché et feront tout en leur pouvoir pour aider une entreprise canadienne à s'installer au Mexique.

Note : Pour téléphoner à Mexico, il faut composer 0-11-52-5 devant les numéros locaux. Pour rejoindre les autres villes du Mexique, consulter la liste des indicatifs internationaux au début de votre annuaire téléphonique afin d'y trouver l'indicatif régional voulu.

Section des affaires commerciales
Ambassade du Canada au Mexique
Schiller No. 529
Apartado Postal 105-05
Col. Polanco
11560 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 724-7900
Télécopieur : 724-7982

Consulat canadien
Hotel Fiesta Americana
Local 30-A
Aurelio Aceves No. 225
Col. Vallarta Poniente
44110 Guadalajara, Jalisco
Mexique
Téléphone : 1616-6215
Télécopieur : 615-8665

Consulat canadien
Edificio Kalos, Piso C-1
Local 108A
Zaragoza y Constitución
64000 Monterrey, Nuevo León
Mexique
Téléphone : 344-3200
Télécopieur : 344-3048

PRINCIPAUX CONTACTS AU MEXIQUE

SECRÉTARIATS ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT MEXICAIN

Secrétariat à l'environnement, aux ressources
naturelles et aux pêches
Secretaría del Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca
(SEMARNAP)
Periférico Sur No. 4209
Col. Jardines en la Montaña
14210 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 628-0602/0605
Télécopieur : 628-0643/0644

Secrétariat au développement social
Secretaría de Desarrollo Social (SEDESOL)
Av. Constituyentes No. 947
Edificio B, Planta Alta
Col. Belén de las Flores
01110 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 271-8481/1616
Télécopieur : 271-8862

Secrétariat aux communications et aux transports
Secretaría de Comunicaciones y Transportes (SCT)
Av. Universidad y Xola, Cuerpo C, P.B.
Col. Narvarte
03020 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 530-3060, 538-5148/0450
Télécopieur : 519-9748

Ministère du District fédéral
Departamento del Distrito Federal (DDF)
Plaza de la Constitución
esq. Pino Suárez, Piso 1
Col. Centro
06068 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 782-2088/3000
Télécopieur : 542-1429

Bureau du procureur fédéral pour la protection de
l'environnement
Procuraduría Federal para la Protección del Ambiente
(PROFEPA)
Insurgentes Sur No. 1480
Col. Barrio Actípan
03230 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 524-2124/5477
Télécopieur : 534-7559

Compagnie pétrolière nationale
Petróleos Mexicanos (PEMEX)
Av. Marina Nacional No. 329
Col. Huasteca
11311 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 725-2200, 250-2611
Télécopieur : 625-4385

Commission fédérale de l'électricité
Comisión Federal de Electricidad (CFE)
Río Ródano No. 14
Col. Cuauhtémoc
06598 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 207-3962/3704
Télécopieur : 553-6424/6762

Commission nationale de l'eau
Comisión Nacional del Agua (CNA)
Insurgentes Sur No. 2140, Piso 2
Col. Ermita San Angel
01070 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 661-3806/4555/5304
Télécopieur : 661-3929/0840

Institut national pour l'écologie
Instituto Nacional de Ecología (INECO)
Río Elba No. 20, Piso 16
Col. Cuauhtémoc
06500 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 553-9647, 553-9538
Télécopieur : 286-6625

Banque nationale de la construction et des travaux publics
Banco Nacional de Obras y Servicios Públicos (BANOBRAS)
Tecoyotitla No. 100, Piso 4
Col. Florida
01030 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 723-6000
Télécopieur : 723-6108

ASSOCIATIONS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES

Association mexicaine pour le contrôle des déchets solides et dangereux
Asociación Mexicana de Control de los Residuos Sólidos y Peligrosos
Río Elba No. 20
Col. Cuauhtémoc
06500 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 553-9601/9969
Télécopieur : 553-9753

Association des entreprises d'aqueduc et d'eaux usées
Empresas de Agua y Saneamiento de México, A.C.
Xola No. 1458
Col. Narvarte
03020 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 530-6448
Télécopieur : 530-9621

Institut du Nuevo Leon de la protection de l'environnement
Instituto para la Protección Ambiental de Nuevo León (IPA)
Av. Fundidora No. 501
Edificio Intermex 1er. Nivel, Oficina 95
64010 Monterrey, Nuevo León
Mexique
Téléphone : 344-8575
Télécopieur : 344-8575 poste 1402

Institut mexicain de la technologie de l'eau
Instituto Mexicano de Tecnología del Agua (IMTA)
Paseo de Cuauhnahuac No. 8532
Col. Progreso
62550 Jiutepec, Morelos
Mexique
Téléphone : 19-3881
Télécopieur : 19-4337

La Chambre de commerce du Canada au Mexique
Cámara de Comercio de Canadá en México
a/s Bombardier
Paseo de la Reforma No. 369, Mezzanine
Col. Juárez
06500 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 729-9903, 207-2400
Télécopieur : 208-1592

La Chambre nationale de commerce à Mexico
Cámara Nacional de Comercio de la Ciudad de México (CANACO)
Paseo de la Reforma No. 42
Col. Juárez
06030 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 592-2677/2665
Télécopieur : 705-7412, 592-3571

Chambre américaine de commerce au Mexique
Cámara Americana de Comercio en México A.C. (AMCHAM)
Lucerna No. 78, Piso 2
Col. Juárez
06600 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 724-3800
Télécopieur : 703-2911

Association nationale des importateurs et exportateurs de la République mexicaine
Asociación Nacional de Importadores y Exportadores de la República Mexicana (ANIERM)
Monterrey No. 130
Col. Roma
06700 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 564-8618/9218
Télécopieur : 584-5317

Chambre nationale de l'industrie de la construction
Cámara Nacional de la Industria de la Construcción
Periférico Sur No. 4839
Col. Parques del Pedregal
14010 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 665-0424, 424-7400
Télécopieur : 606-6720

Chambre nationale de l'industrie de la transformation
Cámara Nacional de la Industria de Transformación (CANACINTRA)
Av. San Antonio No. 256
Col. Ampliación Nápoles
03849 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 563-3400
Télécopieur : 598-9467

Confédération des chambres industrielles
Confederación de Cámaras Industriales (CONCAMIN)
Manuel María Contreras No. 133, Piso 1
Col. Cuauhtémoc
06597 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 592-0529, 566-7822
Télécopieur : 535-6871

Confédération mexicaine des Chambres nationales de commerce
Confederación de Cámaras Nacionales de Comercio (CONCANACO)
Balderas No. 144, Piso 3
Col. Centro
06079 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 709-1559
Télécopieur : 709-1152

INSTITUTS DE RECHERCHE

Université nationale autonome du Mexique
Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)
Laboratorio Visual
Circuito Escolar, Ciudad Universitaria
Col. Coyoacán
04510 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 622-8529
Télécopieur : 622-8540

Institut de technologie de Monterrey
Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey
Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur
Sucursal de Correos "J"
64849 Monterrey, Nuevo León
Mexique
Téléphone : 358-2000
Télécopieur : 358-8931

AUTRES ORGANISMES

Triturados Basálticos y Derivados, S.A. de C.V. (TRIBASA)
Bosques de Cidros No. 173
Col. Bosques de las Lomas
05120 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 229-7485/7400
Télécopieur : 229-7503

Obras y Proyectos, S.A. de C.V.
Grupo Mexicano de Desarrollo
Baja California No. 255
Torre A, Piso 12
Col. Hipódromo Condesa
06170 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 564-9403
Télécopieur : 264-3812

Ingenieros Civiles Asociados, S.A. de C.V. (ICA)
Minería No. 145
Col. Escandón
11800 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 272-9991
Télécopieur : 272-9991 poste 3868

Grupo Bufete Industrial, S.A. de C.V.
Moras No. 850
Col. del Valle
03100 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 659-3555, 726-9066
Télécopieur : 658-5941/3477

Celulosa y Derivados (CYDSA)
Kilómetro No. 3, Carretera El Salto
Apartado Postal 2-89
45680 El Salto, Jalisco
Mexique
Téléphone : 688-0050
Télécopieur : 688-1218

Celulosa y Derivados (CYDSA)
Leibnitz No. 11, Piso 8
Col. Nueva Anzures
11590 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 531-1501, 545-7458
Télécopieur : 545-7116

Celulosa y Derivados (CYDSA)
Av. Ricardo Margain Sosaya No. 325
Col. Bahía de Campestre
66220 Garza García, Nuevo León
Mexique
Téléphone : 335-9090/8242
Télécopieur : 335-5033

ALTATEC
Mar Egeo No. 325
Col. Popotla
11400 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 341-0640
Télécopieur : 341-0640

Química Omega de México

José María Morelos No. 70-B
Col. Parque Industrial Naucalpan
53489 Naucalpan, Estado de México
Mexique
Téléphone : 300-7363/7809
Télécopieur : 300-4514

Fypasa/Operadora de Ecosistemas

Nicolás San Juan No. 1541
Col. del Valle
03100 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 688-7115/6282/4486
Télécopieur : 688-9469

Obras Portuarias de Coatzacoalcos (OPC)

Tuxpan No. 54-503
Col. Roma
06760 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 264-3007/3607
Télécopieur : 264-5985

Procesadora Metalmeccánica de Toluca

Av. Mariano Salgado No. 104
Parque Industrial Toluca
50030 Toluca, Estado de México
Mexique
Téléphone : 72-0872/9239
Télécopieur : 72-1445

Residuos Industriales Multiquim, S.A. (RIMSA)

Av. Lázaro Cárdenas No. 2400 Poniente
Edificio Los Soles B-21, Piso 2
66270 Garza García, Nuevo León
Mexique
Téléphone : 363-2135/3377
Télécopieur : 363-3906

Enquête auprès des lecteurs

AIDEZ-NOUS À MIEUX VOUS SERVIR

Nous voulons connaître votre opinion sur cette publication. C'est pourquoi nous vous serions reconnaissants de prendre quelques instants pour répondre aux questions ci-dessous. D'avance, merci!

1. Trouvez-vous que, dans l'ensemble, cette publication est?
(ne cocher qu'une réponse)

- très utile
 utile
 assez utile
 inutile

2. Comment évaluez-vous chacun des aspects suivants de cette publication?

- a) Qualité du contenu (ne cocher qu'une réponse)

- excellente
 bonne
 satisfaisante
 médiocre

- b) Qualité de la présentation (ne cocher qu'une réponse)

- excellente
 bonne
 satisfaisante
 médiocre

- c) Utilité des illustrations (ne cocher qu'une réponse)

- excellente
 bonne
 satisfaisante
 médiocre

3. Si cette publication devait, à l'avenir, être mise à jour, révisée et publiée à nouveau, aimeriez-vous en recevoir un exemplaire?

- Oui, je serais très intéressé(e)
 Je serais probablement intéressé(e)
 Non, je ne suis pas intéressé(e)
 Je ne sais pas

4. Comment avez-vous trouvé la structure et la présentation de cette publication?

- Claire et facile à suivre
 Confuse et difficile à suivre

5. Étant donné vos besoins, cette publication a-t-elle traité le(s) sujet(s) abordé(s) de façon suffisamment détaillée?

- Oui, tout à fait
 Dans une certaine mesure
 Non
 Je ne sais pas

6. Vous auriez trouvé cette publication plus utile si elle avait contenu (cocher toutes les cases qui s'appliquent) :

- davantage de renseignements qualitatifs
 moins de renseignements qualitatifs
 plus de graphiques, d'illustrations et de tableaux
 une analyse plus détaillée
 une analyse plus courte
 davantage d'exemples, d'études de cas, de profils de sociétés

7. À votre avis, manquait-il des renseignements importants dans cette publication?

- Oui — veuillez préciser lesquels Non

8. Y-a-t-il des facettes du sujet traité que vous auriez aimé voir aborder plus en détail?

9. Quelle(s) suggestion(s) feriez-vous pour améliorer la prochaine édition de cette publication?

10. Cette publication vous aidera-t-elle à développer vos activités?

- Oui Non

11. a) Votre société exporte-t-elle maintenant?

- Oui, passez à la question 11 b)
 Non, passez à la question 11 c)

- b) Si oui, sur quels marchés étrangers

- États-Unis Europe Japon
 Mexique Amérique latine
 Autres (précisez s'il-vous-plaît) _____

- c) Si non, prévoyez-vous exporter dans les 12 mois à venir?

- Oui, où?
 États-Unis Europe Japon
 Mexique Amérique latine
 Autres (précisez s'il-vous-plaît) _____

12. Quel est le chiffre d'affaires approximatif de votre entreprise?

- Moins de 1 million de dollars
 Entre 1 et 5 millions de dollars
 Entre 5 et 10 millions de dollars
 Plus de 10 millions de dollars

Nous permettez-vous de prendre contact avec vous pour discuter de votre évaluation?

Nom _____

Organisme _____

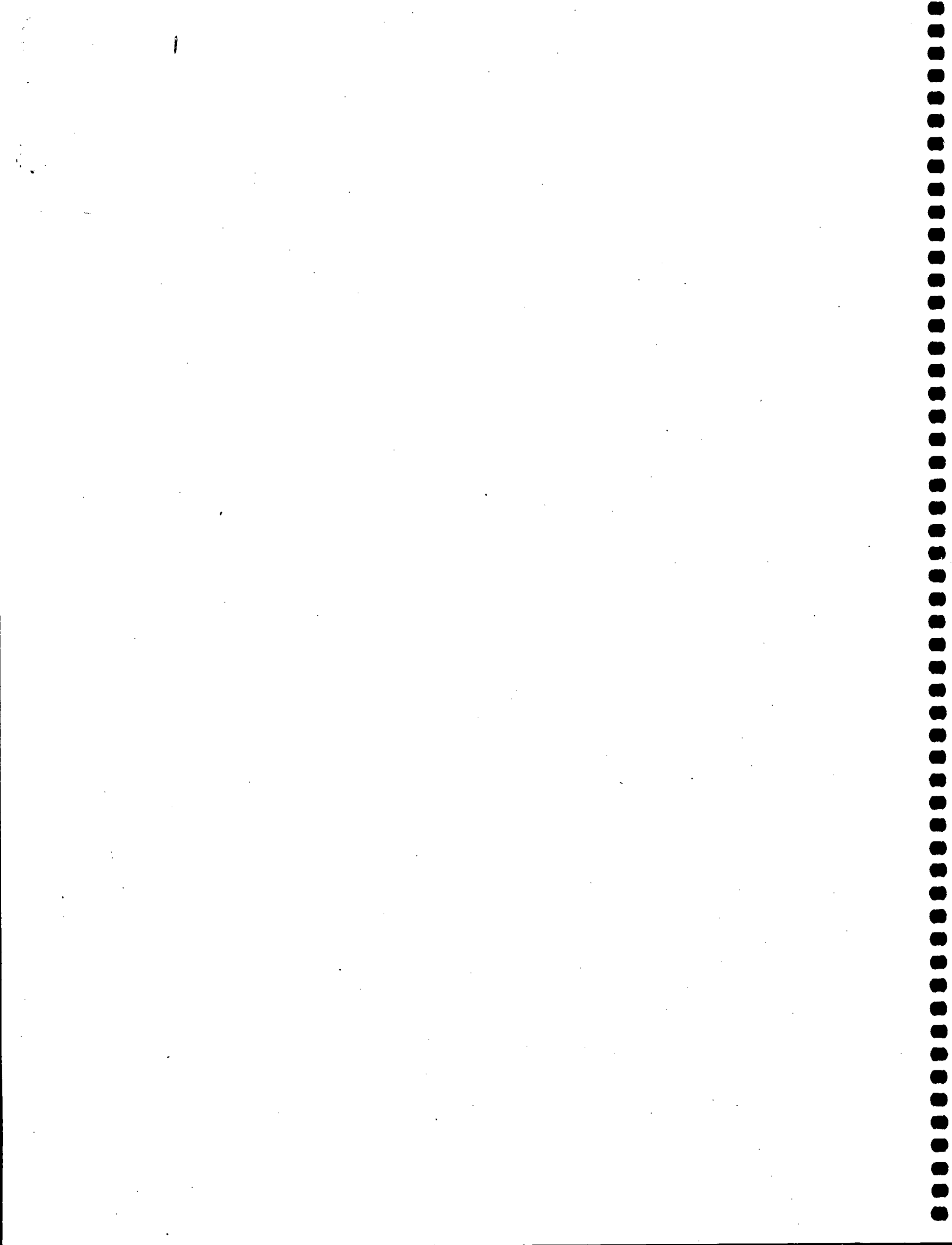
Adresse _____

Tél. : _____ Téléc. : _____

Une fois rempli, veuillez nous faire parvenir ce questionnaire par télécopieur au numéro (613) 996-6142 ou adressez-le à :

Direction générale de l'Amérique latine et des Antilles
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada
Édifce Lester B. Pearson, 125, prom. Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2





LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20084176 8

CA1 EA616 95E62 FRE ex.1 DOCS
Les debouches d'affaires au
Mexique 43277309



Environnement
Canada

Environment
Canada



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Le Secteur de l'Amérique latine et des Antilles

InfoCentre

Télécopieur : (613) 996-9709

FaxLink : (613) 944-4500

Sans frais : 1-800-267-8376

Téléphone : (613) 944-4000

Babillard 1-800-628-1581

électronique : (613) 944-1581